

Rapport de fin d'exercice sur Entrée express pour 2023



Table des matières

Rapport de fin d'exercice sur Entrée express pour 2023.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux.....	3
Glossaire des acronymes	6
Aperçu du système Entrée express.....	7
Comment fonctionne Entrée express	7
Améliorations apportées à Entrée express en 2023.....	11
Personnes qui ont soumis un profil d'Entrée express	15
Personnes placées dans le bassin d'Entrée express	17
Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express	21
Personnes admissibles aux catégories (ensembles) de sélection axées sur les catégories parmi les profils admissibles soumis à Entrée express.....	50
Personnes dans le bassin qui satisfait aux conditions requises pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) au titre d'Entrée express	51
Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente au titre de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans le cadre d'Entrée express	53
Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express	63
Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d'Entrée express.....	64
Candidats admis dans le cadre d'Entrée express et province ou territoire de destination prévue	65
Résultats économiques des demandeurs	69
Conclusion.....	74

Liste des figures

Figure 1 : Comment fonctionne Entrée express	11
Figure 2 : Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express.....	13
Figure 3 : Profils soumis à Entrée express, 2021-2023	15
Figure 4 : Revenus d'emploi médians pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et au Canada et au Canada, 2017-2021	70
Figure 5 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et au Canada, 2017-2021	71

Liste des tableaux

Tableau 1 : Profil soumis à Entrée express, selon le genre, 2021-2023	16
Tableau 1a : Nombre de profils inadmissibles et admissibles soumis, 2021-2023.....	16
Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2021-2023.....	17
Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2021-2023	18
Tableau 4 : Profils admissibles soumis à Entrée express, sans points supplémentaires, selon le genre, 2021-2023	19
Tableau 5 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour un emploi réservé, selon le genre, 2021-2023	19
Tableau 6 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour des études effectuées au Canada, selon le genre, 2021-2023	20
Tableau 7 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la maîtrise du français, selon le genre, 2021-2023.....	20
Tableau 8 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2021-2023	20
Tableau 9 : Répartition des notes au Système de classement global pour les candidats dans le bassin, du 1 ^{er} décembre 2021 à 2023	21
Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique par date d'IPD, 2023	23
Tableau 10a : IPD envoyées dans le cadre des rondes de la SAC par programme à ce jour, 2023	24
Tableau 11 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – hommes, 2021-2023	26
Tableau 12 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – femmes, 2021-2023	26
Tableau 13 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par groupe d'âge, 2021-2023	28
Tableau 15 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2021-2023	29
Tableau 16 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada, 2021-2023	29
Tableau 17 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail acquise à l'étranger, 2021-2023 29	29

Tableau 18 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2021-2023	31
Tableau 19 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de l'emploi réservé, selon le genre, 2021-2023	32
Tableau 20 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère des études au Canada, selon le genre, 2021-2023.....	32
Tableau 21 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de la maîtrise du français, selon le genre, 2021-2023.....	32
Tableau 22 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2021-2023	33
Tableau 23 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2021-2023	33
Tableau 24 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2021-2023	36
Tableau 25 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – femmes, 2021-2023	38
Tableau 26 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2021-2023	40
Tableau 27 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2021-2023.....	42
Tableau 28 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – femmes, 2021-2023	44
Tableau 29 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2021-2023	46
Tableau 30 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2021-2023	47
Tableau 31 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2021-2023	47
Tableau 32 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2021-2023	48
Tableau 33 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2021-2023	49
Tableau 34 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2021-2023	49
Tableau 35 : Nombre et pourcentage de profils admissibles soumis par des candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, 2023.....	50
Tableau 36 : Profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d'âge, 2023	51
Tableau 37 : Nombre et pourcentage de candidats dans le bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, en date du 8 janvier 2024.....	52
Tableau 39 : IPD envoyées aux candidats qui se qualifient dans les catégories (ensembles) de la SAC, selon le groupe d'âge, 2023.....	54
Tableau 40 : Nombre et pourcentage d'IPD envoyées à des candidats qui satisfont aux conditions des catégories (ensembles) de la SAC, selon le genre, 2023.....	55
Tableau 41 : Nombre d'IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC, 2023.....	56

Tableau 42 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, du 28 juin au 31 décembre 2023	57
Tableau 42a : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, 2023	57
Tableau 43 : Nombre total moyen de points du SCR pour les rondes d'IPD de la SAC et progrès par rapport aux objectifs, 2023	58
Tableau 44 : IPD envoyées aux candidats par les 10 pays de citoyenneté les plus courants qui satisfont aux critères de la SAC, 2023	59
Tableau 45 : IPD envoyées aux candidats par les 10 pays de résidence les plus courants qui satisfont aux critères de la SAC, 2023	60
Tableau 46 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC en fonction de la première langue officielle – NCLC/CLB, 2023	62
Tableau 47 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC, par destination prévue (provinces et territoires), 2023	62
Tableau 48 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2021 et 2023, selon la catégorie d'immigration et le genre (en cas)	63
Tableau 49 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2021 et 2023, selon la province ou le territoire de destination (en cas)	64
Tableau 50 : Délais de traitement* des demandes de résidence permanente présentées au titre d'Entrée express de 2021 à 2023, selon l'année et la catégorie d'immigration (en mois)	65
Tableau 51 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique, 2021-2023	65
Tableau 52 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express selon le programme d'immigration économique, demandeur principal et genre – Hommes, 2021-2023	66
Tableau 53 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express selon le programme d'immigration économique, demandeur principal et genre – Femmes, 2021-2023	66
Tableau 54 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express, selon les 15 pays de citoyenneté les plus courants, 2021-2023	67
Tableau 55 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023	68
Tableau 56 : Admissions au Canada de résidents permanents par l'entremise du Programme des candidats des provinces (et des territoires) dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023	68
Tableau 57 : Admissions au Canada de résidents permanents par l'entremise du Programme des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023	69
Tableau 58 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le nombre d'années d'études au Canada (candidats du PCP inclus)	72
Tableau 59 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon la catégorie d'emploi réservé (candidats du PCP inclus)	73
Tableau 60 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le critère de l'expression française (candidats du PCP inclus)	73
Tableau 61 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (candidats du PCP inclus)	74

Glossaire des acronymes

CEC	Catégorie de l'expérience canadienne
SAC	Sélection axée sur les catégories
CLB	Canadian Language Benchmarks
SCG	Système de classement global
EE	Entrée express
THQF	Travailleurs hautement qualifiés (fédéral)
PTMSF	Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)
PTQF	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)
SMGC	Système mondial de gestion de cas
GC	Gouvernement du Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
IPD	Invitation à présenter une demande
IM	Instructions ministérielles
NCLC	Niveaux de compétence linguistique canadiens
CNP	Classification nationale des professions
PCP	Programme des candidats des provinces (et des territoires)
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
FEER	Formation, études, expérience et responsabilités

Aperçu du système Entrée express

Lancé en janvier 2015, Entrée express (EE) est le système phare du Canada pour la gestion des demandes présentées au titre de trois programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés (THQF) – soit le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF], le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) [PTMSF] et la Catégorie de l'expérience canadienne [CEC]), et d'une partie du Programme des candidats des provinces (PCP). En plus de fournir une voie vers la résidence permanente pour les immigrants éventuels qui sont actuellement à l'étranger, de nombreux résidents temporaires déjà au Canada font également la transition vers la résidence permanente au moyen d'EE, le Canada étant toujours le principal pays de résidence des personnes qui reçoivent une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Tel qu'on le décrit ci-dessous, Entrée express permet au gouvernement du Canada de gérer les demandes de résidence permanente reçues dans le cadre de ces principaux programmes d'immigration économique, tout en favorisant la sélection des personnes qui sont les plus susceptibles de réussir économiquement au Canada.

Comme les rapports précédents, le rapport de fin d'année de 2023 d'Entrée express donne un aperçu du système EE et présente des données sur toutes les étapes de son processus, soit la soumission d'un profil, les candidats du bassin, l'invitation à présenter une demande (IPD), la présentation d'une demande, les délais de traitement et les admissions et les résultats économiques des demandeurs. Comme une nouvelle amélioration a été apportée au système EE en juin 2023, c'est-à-dire la sélection axée sur les « catégories » (ensembles) (SAC), le rapport fournit également un résumé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SAC et présente ses résultats de juin à décembre 2023. Dans l'ensemble du rapport, les données désagrégées sur le genreⁱ des années précédentes sont présentées en parallèle avec les chiffres de 2023 pour fournir un contexte plus étoffé. Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comment fonctionne Entrée express

Le système EE gère les demandes de résidence permanente en deux étapes.

D'abord, la personne exprime son intérêt à immigrer au Canada en remplissant un profil en ligne, qui fait l'objet d'une vérification par voie électronique pour déterminer si la personne est admissible à au moins un des programmes d'immigration pour les THQF gérés par le système. Les profils des personnes qui remplissent les critères d'admissibilité d'au moins un de ces programmes pour les THQFⁱⁱ sont placés dans le bassin d'EE et obtiennent une note du Système de classement global (SCG), laquelle est établie en comparant les renseignements contenus dans le profil, notamment les compétences et l'expérience, aux critères de notation qui sont accessibles au public sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les candidats dont le profil est placé dans le bassin sont classés les uns par rapport aux autres selon la note qu'ils ont obtenue du SCG. Avant de remplir leur profil en ligne, les candidats éventuels peuvent estimer leur note à l'aide d'un outil du SCG qui est également accessible sur le site Web d'IRCCⁱⁱⁱ.

Ensuite, des instructions ministérielles (IM) publiées régulièrement sur le site Web d'IRCC précisent le nombre d'invitations à présenter une demande (IPD) de résidence permanente qui sont envoyées aux candidats dans le bassin d'EE à une date précise dans le cadre d'une ronde d'invitations, la date de la ronde d'invitations, et la note la plus faible obtenue par un candidat qui a reçu une IPD. Normalement, les rondes d'invitations ont lieu à intervalles de deux semaines afin de déterminer qui recevra une IPD. Le nombre d'IPD qui seront envoyées est établi pour chaque ronde. Les candidats qui obtiennent les notes les plus élevées au SCG reçoivent une IPD.

Les rondes générales d'invitation reposent uniquement sur les notes du SCG, mais certaines rondes précisent également le ou les programmes d'immigration économique au titre desquels les candidats seront invités à présenter une demande.

En outre, certaines rondes peuvent être propres à une catégorie. Une « catégorie » (ensemble) désigne un seul critère ou une combinaison de critères particuliers (p. ex. les compétences dans les langues officielles, les expériences professionnelles propres à une profession, etc.) associés à un objectif économique. Les catégories (ensembles) peuvent ensuite servir à cibler les IPD pour les candidats du bassin Entrée express qui répondent aux critères donnés. D'autres renseignements sur la sélection axée sur les catégories (ensembles) (SAC) sont présentés dans les sections suivantes du rapport. Pour chaque ronde, des invitations sont envoyées aux candidats qui peuvent être invités à cette ronde, dans l'ordre décroissant de

leur note du SCG, jusqu'à ce que le nombre maximum d'invitations précisé dans le tour en question soit atteint. La note du dernier candidat invité est publiée en tant que note de passage pour cette ronde. Les profils des candidats qui n'ont pas reçu d'IPD ou qui ont décliné une IPD demeurent dans le bassin pendant un maximum de 12 mois.

Les candidats qui reçoivent une IPD disposent de 60 jours pour soumettre une demande de résidence permanente en ligne à IRCC ou pour refuser l'invitation. Le profil est remis dans le bassin si l'IPD est refusée. Les candidats qui reçoivent une IPD, mais n'y donnent pas suite dans le délai de 60 jours sont retirés du bassin. À la réception de la demande, un agent d'immigration l'évalue afin de vérifier la note du SCG attribuée au candidat et son admissibilité au programme et à la résidence permanente.

Chaque candidat est invité à présenter une demande dans le cadre d'un programme pour lequel il satisfait aux conditions requises. Si un candidat se qualifie pour plus d'un programme, il est invité à participer à un programme dont la priorité de traitement est la suivante : CEC, PTQF, PTMSF. Si l'agent d'immigration détermine que toutes les conditions sont remplies et que le demandeur n'est pas interdit de territoire, ce dernier obtient un visa de résident permanent. Les demandeurs et les membres de leur famille qui les accompagnent deviennent des résidents permanents lorsqu'ils sont admis au Canada. La norme de traitement des demandes présentées au titre d'EE est de six mois dans 80 % des cas. Le délai de traitement débute le jour de la réception de la demande dûment remplie par IRCC et se termine lorsqu'un agent d'immigration rend une décision définitive.

Le Système de classement global

Le SCG est la pierre angulaire du système de gestion des demandes d'EE. La note du SCG se compose de points de base et de points supplémentaires. Ces éléments servent à évaluer le potentiel de réussite d'un candidat sur le marché du travail canadien. La note maximale qu'un candidat peut obtenir du SCG est de 1 200 points, soit 600 points de base et 600 points supplémentaires. Puisque l'ensemble des renseignements fournis à l'étape du profil aux fins du calcul de la note du SCG le sont par le candidat, ces renseignements doivent être appuyés par des documents adéquats à l'étape de la présentation de la demande, faute de quoi la demande pourrait être refusée.

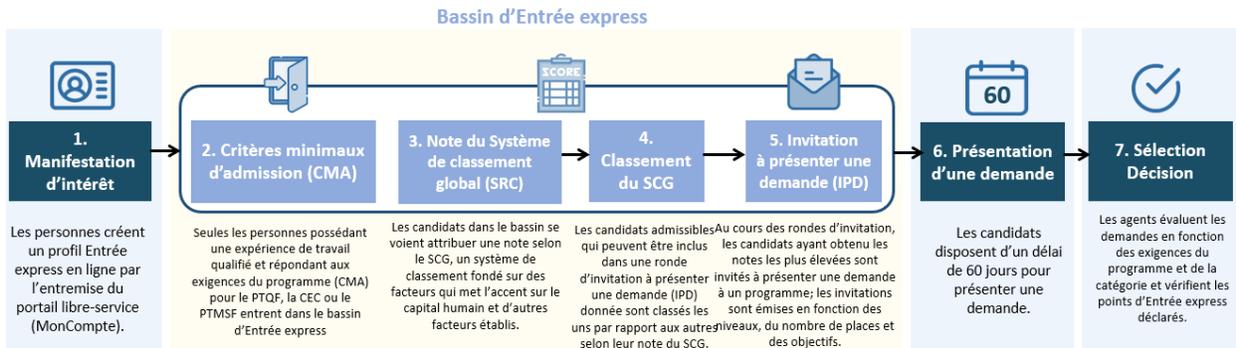
Les points de base sont attribués en fonction de caractéristiques liées au capital humain de la personne (p. ex. l'âge, le niveau de scolarité, la maîtrise d'une langue officielle et l'expérience de travail).

Le candidat qui indique qu'un époux ou conjoint de fait l'accompagnerait peut obtenir un maximum de 560 points pour ses propres caractéristiques de base et se voir octroyer un maximum de 40 points selon les caractéristiques liées au capital humain de son époux ou conjoint de fait. Le candidat qui n'est pas accompagné d'un époux ou conjoint de fait peut obtenir jusqu'à 600 points pour les facteurs de base. En ce qui concerne les points supplémentaires, un candidat peut obtenir des points s'il a été désigné par une province ou un territoire (600 points), s'il dispose d'un emploi réservé (50 ou 200 points), s'il a effectué des études postsecondaires au Canada (15 ou 30 points), s'il a des compétences linguistiques en français (25 ou 50 points) ou s'il a un frère ou une sœur au Canada (15 points)^{iv}.

À l'exception des points attribués pour la désignation par une province ou un territoire, qui sont pratiquement suffisants pour garantir la réception d'une IPD dans le cadre d'une ronde générale ou d'une ronde propre au PCP, les points supplémentaires augmentent la probabilité qu'un candidat donné reçoive une IPD, sans toutefois l'en assurer.

Les candidats du bassin d'EE peuvent, et dans certains cas doivent, mettre leur profil à jour pour rendre compte de tout changement à leur situation, ce qui peut déclencher un nouveau calcul de la note du SCG. Le système met à jour automatiquement certaines données. Par exemple, l'âge est mis à jour à la date d'anniversaire du candidat et les niveaux de compétences linguistiques sont supprimés à la date d'expiration des résultats de l'évaluation des compétences linguistiques. D'autres mises à jour nécessitent une intervention manuelle. C'est le cas notamment si le candidat prend des mesures pour augmenter sa note du SCG et ainsi accroître la probabilité qu'il reçoive une IPD, par exemple, en améliorant ses compétences linguistiques ou en obtenant un emploi réservé.

Figure 1 : Comment fonctionne Entrée express



Améliorations apportées à Entrée express en 2023

Aperçu de la sélection axée sur les catégories (ensembles)

Le 23 juin 2022, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a été modifiée afin d'autoriser le ministre d'IRCC à inviter les étrangers à présenter une demande de résidence permanente au moyen d'EE sur une nouvelle base – leur admissibilité à faire partie d'une catégorie (ensemble) qui soutient un objectif économique déterminé. Ce pouvoir de « sélection axée sur les catégories (ensembles) », selon l'expression consacrée, offre plus de latitude en permettant la sélection des candidats du bassin d'EE qui possèdent les compétences et les attributs indiqués en fonction de l'évolution des besoins économiques du Canada et des priorités du gouvernement, et ce, dans le cadre de rondes d'invitation d'un nouveau type. Ces catégories (ensembles) reposent sur des attributs clés, comme la connaissance des langues officielles et l'expérience de travail, et elles sont appelées à évoluer au fil du temps.

La LIPR énonce trois exigences essentielles concernant l'utilisation de la sélection axée sur les catégories :

1. **Objectif économique** : Les instructions données [...] qui établissent un ensemble décrivent aussi l'objectif économique dont le ministre cherche, en établissant l'ensemble, à favoriser l'atteinte.
2. **Processus de consultation publique** : Aux fins de l'établissement de catégories d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande

[...], le ministre met sur pied un processus de consultations publiques avec les intervenants, y compris les provinces et les territoires, l'industrie, les syndicats, les employeurs, les travailleurs, les groupes de défense des travailleurs, les organismes d'aide à l'établissement et les chercheurs et praticiens en immigration pour obtenir de l'information, des conseils et des recommandations concernant les conditions du marché du travail, y compris les professions susceptibles d'être en pénurie de main-d'œuvre, ainsi que sur la façon dont les catégories peuvent être formées pour atteindre des objectifs économiques. 10.5 (2) Les conseils et les recommandations du processus de consultations publiques sont fondés sur des observations écrites fournies par des partenaires et autres intéressés de l'industrie.

3. **Rapport annuel** : précisé au paragraphe 10.5. (3) Le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement [...] un rapport pour l'exercice précédent contenant la liste des catégories d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande au titre d'instructions données en vertu de l'alinéa 10.3(1)h .1) ainsi que les critères de sélection et le processus appliqués pour l'établissement de ces catégories (ensembles).

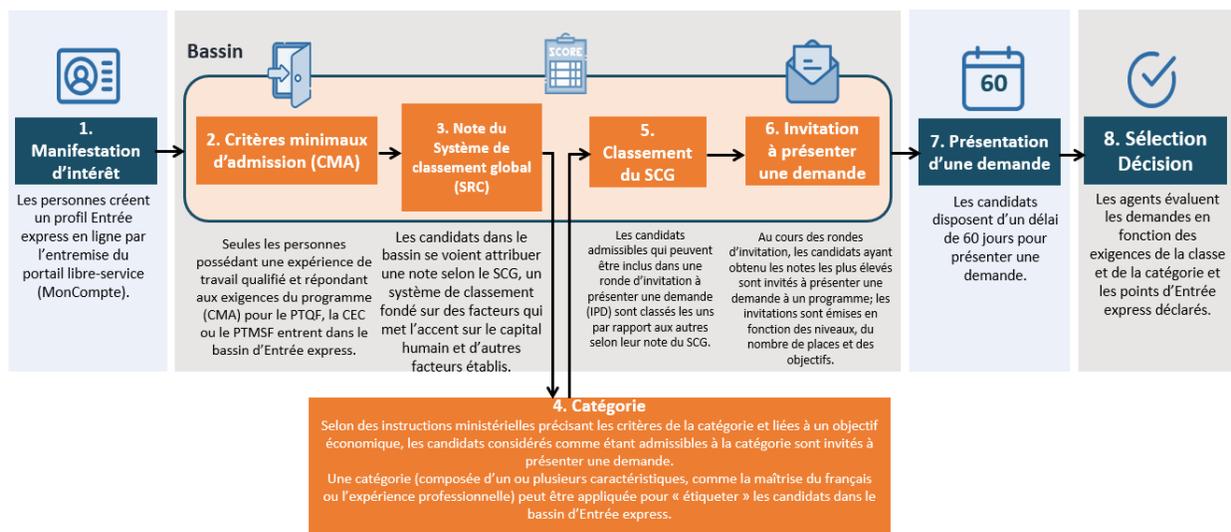
En outre, l'alinéa 94(2)(a.1) de la LIPR stipule que le ministre [...]dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport [...]le rapport précise notamment les instructions données au titre de l'alinéa 10.3(1)h.2) qui établissent un ensemble d'étrangers qui peuvent être invités à présenter une demande, l'objectif économique dont le ministre cherche, en établissant l'ensemble, à favoriser l'atteinte et le nombre d'étrangers qui ont été invités à présenter une demande de résidence permanente sur la base du fait qu'ils pouvaient être membres de l'ensemble établi.

Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express?

La sélection axée sur les catégories (ensembles) permet à IRCC d'utiliser le système Entrée express pour trouver des candidats ayant des compétences ou des attributs particulièrement nécessaires au Canada, et complète les rondes d'invitations générales et de programmes en invitant des candidats dont la sélection contribuerait à l'atteinte d'un objectif économique établi par le ministre. Les candidats dans le bassin qui satisfont aux critères d'admissibilité d'une catégorie (ensemble) sont toujours classés en fonction de leur note au Système de classement global, et les meilleurs d'entre eux sont invités à présenter une

demande. La figure 2 ci-dessous illustre le fonctionnement de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express.

Figure 2 : Comment fonctionne la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans Entrée express



Comme le montre la figure 2, les personnes doivent encore soumettre une déclaration d'intérêt, répondre aux critères minimaux d'admission à l'un des programmes pour entrer dans le bassin d'EE et recevoir une note du SCG. Lors d'une ronde d'invitation dans une catégorie (ensemble), les candidats qui sont considérés comme des membres admissibles de la catégorie (ensemble) seront classés les uns par rapport aux autres selon leur note du CRS. Lors des rondes d'invitation, les personnes ayant obtenu les meilleures notes du CRS seront invitées à présenter une demande de résidence permanente.

Définition des catégories (ensembles) pour la sélection axée sur les catégories (ensembles) en 2023

La sélection axée sur les catégories (ensembles) est une amélioration du système EE et offre plus de souplesse dans la réponse du Canada en matière d'immigration à l'évolution des besoins de l'économie et du marché du travail. La définition des catégories (ensembles) repose sur les données, l'information sur le marché du travail, la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les consultations menées auprès des intervenants.

Le Ministère a mené des consultations publiques entre la fin novembre 2022 et janvier 2023 sur l'amélioration du système Entrée express par le biais de la

sélection axée sur les catégories (ensembles). Un sondage en ligne a été mis à la disposition du public sur le site Web d'IRCC, et 2 960 organisations à travers le Canada ont été invitées par courriel à y participer. En outre, un certain nombre d'intervenants ont été invités à participer à deux séances d'information virtuelles qui ont présenté un aperçu de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans le cadre d'Entrée express, ainsi que des priorités et catégories (ensembles) proposées par IRCC pour la mise en œuvre en 2023. Un résumé des contributions reçues des intervenants d'IRCC est disponible sur [Site Web d'IRCC](#) et comprend une liste des organisations participantes. Les résultats de ces consultations appuient le recours à la sélection axée sur les catégories (ensembles) pour répondre aux pénuries structurelles de main-d'œuvre, certains des besoins les plus importants étant perçus dans les transports, les métiers, les soins de santé, l'agriculture et l'agroalimentaire, ainsi que dans les technologies de l'information. Le soutien à l'immigration francophone et à la croissance économique des communautés francophones minoritaires a également été appuyé par la majorité des participants. Parallèlement, IRCC a abordé sur les priorités, les besoins et les catégories (ensembles) potentiels avec les représentants provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Forum des ministres responsables de l'immigration.

À la suite de ces consultations, le ministre a établi six catégories (ensembles) destinées à soutenir la croissance économique grâce à l'immigration francophone hors Québec et à contribuer à combler les pénuries de main-d'œuvre à long terme.

Les candidats maîtrisant la langue française ou ayant une expérience professionnelle dans les métiers qui étaient admissibles dans les [catégories](#) (ensembles) suivantes ont été invités à présenter une demande de résidence permanente par une sélection axée sur les catégories en 2023 :

- a. Compétence linguistique en français
- b. Professions de la santé
- c. Professions en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)
- d. Métiers spécialisés
- e. Métiers des transports
- f. Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Pour se qualifier pour les rondes de compétence linguistique en français, les candidats devaient avoir des résultats du test de langue française démontrant une compétence de Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) 7 ou plus dans les quatre aptitudes linguistiques. Pour les catégories (ensembles) axées sur

la profession, les candidats devaient avoir une expérience continue, obtenue sur une période égale ou supérieure à six mois au cours des trois dernières années, dans l'une des professions admissibles faisant partie des catégories.

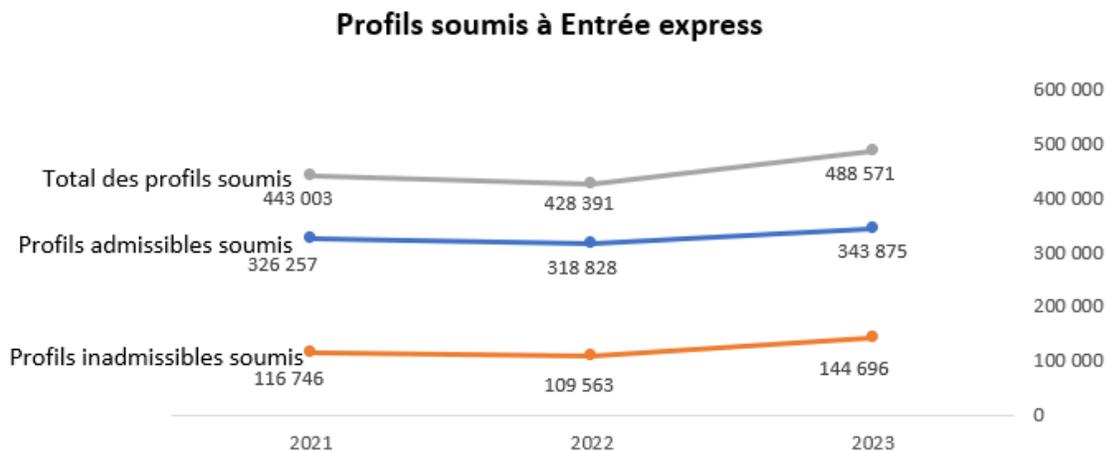
Modifications des critères d'admissibilité pour les médecins

En 2023, IRCC a amélioré la capacité des médecins à accéder à la résidence permanente au Canada. De nombreux médecins travaillant actuellement dans le système de soins de santé canadien n'étaient pas admissibles à EE en raison du modèle de « rémunération à l'acte » et du fait qu'ils étaient considérés comme des « travailleurs autonomes ». Ces médecins peuvent avoir un emploi réservé ou une expérience professionnelle au Canada qui ne répondrait pas aux exigences des programmes en raison de la structure de leur travail. Pour éliminer ces obstacles, en date du 25 avril 2023, les médecins qui travaillent selon un modèle de rémunération à l'acte avec les autorités de la santé publique ont été exemptés de certaines exigences du programme afin qu'ils puissent obtenir la résidence permanente et contribuer à combler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la santé.

Personnes qui ont soumis un profil d'Entrée express

En 2023, 488 571 profils d'EE ont été soumis au moyen du système, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à 2022, mais une augmentation de 10 % par rapport à 2021 (figure 3). La proportion de profils soumis en 2023 qui étaient admissibles à au moins un des programmes d'immigration du THQF gérés par l'EE (70 %) a légèrement diminué par rapport à celle observée en 2022 (74 %).

Figure 3 : Profils soumis à Entrée express, 2021-2023



Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Version texte :

Profils soumis à Entrée express, 2021-2023

En 2021, 443 003 profils d'Entrée express ont été soumis, dont 326 257 profils admissibles et 116 746 profils non admissibles. En 2022, au total, 428 391 profils d'Entrée express ont été soumis, dont 318 828 profils admissibles et 109 563 profils non admissibles. En 2023, au total, 488 571 profils d'Entrée express ont été soumis, dont 343 875 profils admissibles et 144 696 profils non admissibles.

Comme le montre le tableau 1, en 2023, les hommes (275 985) ont soumis plus de profils que les femmes (212 372). La proportion d'hommes (56 %) et de femmes (44 %) dans le total des profils soumis est restée inchangée par rapport à 2022. La proportion de profils admissibles soumis à au moins un programme a diminué pour les hommes (67 %) et les femmes (75 %) en 2023 par rapport à 2021 et 2022. Dans l'ensemble, les femmes ont toujours présenté une proportion légèrement supérieure de profils admissibles, d'environ 7 à 12 points de pourcentage par rapport aux hommes. Comme le montre le tableau 1a, le nombre de profils inadmissibles et admissibles augmente depuis 2021. En 2023, 70 % des profils soumis étaient admissibles à Entrée express, contre 30 % qui ne l'étaient pas.

Tableau 1 : Profil soumis à Entrée express, selon le genre, 2021-2023

Résultat du profil	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes						
Admissibles	176 866	71 %	169 831	71 %	183 925	67 %
Inadmissibles	71 637	29 %	68 570	29 %	92 060	33 %
Total	248 503	100 %	238 401	100 %	275 985	100 %
Femmes						
Admissibles	149 341	77 %	148 958	78 %	159 883	75 %
Inadmissibles	45 032	23 %	40 922	22 %	52 489	25 %
Total	194 373	100 %	189 880	100 %	212 372	100 %
Total*						
Admissibles	326 257	74 %	318 828	74 %	343 875	70 %
Inadmissibles	116 746	26 %	109 563	26 %	144 696	30 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement. Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 127, 2022 : 110, 2023 : 214)

Tableau 1a : Nombre de profils inadmissibles et admissibles soumis, 2021-2023

	2021	2022	2023
--	------	------	------

Nombre de profils admissibles	326 257	318 828	343 875
Nombre de profils inadmissibles	116 746	109 563	144 696
Total des profils soumis	443 003	428 391	488 571

Personnes placées dans le bassin d'Entrée express

Le tableau 2 présente la répartition des notes du SCG pour les profils des candidats qui étaient admissibles au moment de leur soumission. D'une année à l'autre, les notes du SCG se concentrent dans la fourchette de 301 à 500 même si le nombre total de profils admissibles soumis a légèrement reculé en 2023. Soulignons que la gestion du bassin d'EE est dynamique et que la répartition des notes du SCG change chaque fois qu'un profil admissible est soumis ou mis à jour, ou qu'il arrive à échéance.

Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2021-2023

Fourchette des notes du SCG	2021		2022		2023	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
701-1 200	79	<1 %	11	<1 %	12	<1 %
651-700	38	<1 %	71	<1 %	76	<1 %
601-650	133	<1 %	240	<1 %	300	<1 %
551-600	786	<1 %	1 126	<1 %	1 241	<1 %
501-550	6 847	2 %	10 725	3 %	13 970	4 %
451-500	69 195	21 %	76 504	24 %	90 692	26 %
401-450	86 626	27 %	77 447	24 %	88 641	26 %
351-400	99 623	31 %	93 621	29 %	91 937	27 %
301-350	50 759	16 %	49 923	16 %	46 806	14 %
251-300	7 583	2 %	6 225	2 %	6 656	2 %
201-250	2 928	1 %	1 986	1 %	2 307	1 %
151-200	1 239	<1 %	731	<1 %	986	<1 %
101-150	367	<1 %	190	<1 %	218	<1 %
1-100	54	<1 %	28	<1 %	33	<1 %
Total	326 257	100 %	318 828	100 %	343 875	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme le montre le tableau 3, parmi les personnes qui ont soumis des profils admissibles en 2023, une grande partie (47 %) ne satisfaisait pas aux critères

donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission. On constate toutefois que cette proportion connaît une diminution progressive depuis 2021 (58 %) et 2022 (55 %), ce qui signifie qu'un nombre croissant de candidats est admissible à au moins une catégorie de points supplémentaires^v. Les candidats qui ont demandé des points supplémentaires ont continué à satisfaire le plus souvent aux critères des points relatifs aux études effectuées au Canada (30 %) et à la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (15 %). Depuis 2021, la proportion de candidats admissibles qui obtiennent des points pour des études au Canada augmente davantage et demeure plus élevée que pour les autres catégories de points supplémentaires. Alors que la proportion de candidats du bassin d'EE qui ont satisfait aux critères de points supplémentaires pour la maîtrise du français^{vi} est restée stable entre 2021 et 2023, la proportion de candidats qui ont satisfait aux critères de points supplémentaires pour l'emploi réservé et pour les frères et sœurs au Canada a légèrement augmenté.

Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2021-2023

Catégorie de points supplémentaires	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Aucun point supplémentaire	190 664	58 %	176 777	55 %	163 007	47 %
Emploi réservé	20 927	6 %	20 495	6 %	30 751	9 %
Études au Canada	69 148	21 %	74 654	23 %	102 346	30 %
Compétence linguistique en français	18 140	6 %	18 681	6 %	20 888	6 %
Frère ou sœur au Canada	41 618	13 %	44 483	14 %	52 264	15 %
Total	326 257	S.O.	318 828	S.O.	343 875	S.O.

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes.

S.O. - Pour chaque année, la somme des données ventilées par catégorie est supérieure au total affiché, car les candidats peuvent être admissibles à plusieurs catégories de points supplémentaires (non mutuellement exclusifs)

Le tableau 4 montre qu'en 2023, un plus grand nombre et une plus grande proportion d'hommes (86 515, 53 %) que de femmes (76 458, 47 %) ne répondaient à aucun des critères donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission d'un profil admissible. Cet écart a toutefois diminué quelque peu entre 2021 et 2023, passant de 8 à 6 points de pourcentage.

Tableau 4 : Profils admissibles soumis à Entrée express, sans points supplémentaires, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre		Nbre		Nbre 2023	% 2023
	2021	% 2021	2022	% 2022		
Hommes	102 928	54 %	93 817	53 %	86 515	53 %
Femmes	87 704	46 %	82 934	47 %	76 458	47 %
Total*	190 664	100 %	176 777	100 %	163 007	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes.

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 32, 2022 : 26, 2023 : 34)

Les tableaux 5 à 8 présentent une ventilation de chaque catégorie de points supplémentaires en fonction du genre. Ils montrent que les études effectuées au Canada et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada sont les critères donnant droit à des points supplémentaires auxquels ont satisfait le plus souvent tant les hommes que les femmes en 2023. À l'instar de la tendance observée en 2021 et en 2022, la proportion d'hommes (66 %) qui continuent de satisfaire au critère de l'emploi réservé en 2023 est considérablement plus élevée que celles des femmes (34 %). Si la proportion d'hommes (53 %) remplissant le critère des études effectuées au Canada était supérieure à celle des femmes (47 %) en 2023, cet écart a quelque peu diminué depuis 2021. S'agissant des points supplémentaires accordés pour la maîtrise du français, la répartition a été égale (tous deux à 50 %) entre les hommes et les femmes en 2023. Comme en 2022, les femmes (51 %) ont rempli le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes (49 %) en 2023. Le tableau 9 présente la répartition des notes du SCG pour les candidats admissibles du bassin. On constate que les notes du SCG des candidats admissibles du bassin se maintiennent invariablement dans la fourchette de 301 à 500.

Tableau 5 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour un emploi réservé, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	14 007	67 %	13 608	66 %	20 295	66 %
Femmes	6 919	33 %	6 885	34 %	10 454	34 %
Total*	20 927	100 %	20 495	100 %	30 751	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes.

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 1, 2022 : 2, 2023 : 2)

Tableau 6 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour des études effectuées au Canada, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	37 650	54 %	39 874	53 %	54 010	53 %
Femmes	31 488	46 %	34 777	47 %	48 310	47 %
Total*	69 148	100 %	74 654	100 %	102 346	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes.

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 10, 2022 : 3, 2023 : 26)

Tableau 7 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la maîtrise du français, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	9 093	50 %	8 983	48 %	10 479	50 %
Femmes	9 044	50 %	9 694	52 %	10 408	50 %
Total*	18 140	100 %	18 681	100 %	20 888	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 3, 2022 : 4, 2023 : 1)

Tableau 8 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	20 841	50 %	21 933	49 %	25 645	49 %
Femmes	20 769	50 %	22 545	51 %	26 609	51 %
Total*	41 618	100 %	44 483	100 %	52 264	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 8 janvier 2024

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2021 : 8, 2022 : 5, 2023 : 10)

Tableau 9 : Répartition des notes au Système de classement global pour les candidats dans le bassin, du 1^{er} décembre 2021 à 2023

Fourchette des notes du SCG	2021		2022		2023	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
701-1 200	445	<1 %	970	<1 %	3 893	<1 %
651-700	12	<1 %	11	<1 %	8	<1 %
601-650	59	<1 %	32	<1 %	63	<1 %
551-600	395	<1 %	83	<1 %	239	<1 %
501-550	3 998	2 %	1 218	1 %	4 213	2 %
451-500	44 690	23 %	61 500	26 %	59 179	27 %
401-450	46 145	24 %	58 523	25 %	53 619	25 %
351-400	57 901	30 %	68 855	30 %	59 255	27 %
301-350	31 615	17 %	36 001	15 %	30 657	14 %
251-300	3 936	2 %	3 943	2 %	3 755	2 %
201-250	1 109	1 %	990	<1 %	1 058	<1 %
151-200	484	<1 %	368	<1 %	461	<1 %
101-150	146	<1 %	94	<1 %	100	<1 %
1-100	18	<1 %	18	<1 %	12	<1 %
Total	190 953	100 %	232 606	100 %	216 512	100 %

Source : MBR_FACT_EE_POOL en date du 8 janvier 2024

Les données sont opérationnelles; par conséquent, elles devraient être considérées comme étant préliminaires et sont susceptibles de changer

Il convient de noter qu'il s'agit de données opérationnelles et qu'elles peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres communiqués les années précédentes

Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

Comme l'indique le tableau 10, IRCC a tenu 42 rondes et envoyé 110 266 invitations en 2023, ce qui représente une augmentation de 136 % par rapport aux 46 539 invitations envoyées en 2022. Il y a eu 19 rondes générales, 5 rondes au titre du PCP et 17 rondes de SAC. La majorité des IPD (40 052) ont été envoyées aux candidats au titre de la CEC, suivie du PCP (26 445). On a envoyé 17 898 IPD au titre du PTQF (tableau 10) et 8 IPD au titre du PTMSF (tableau 12). Il est important de noter que lorsqu'un candidat se qualifie à plus d'un programme, il existe une hiérarchie de traitement (CEC, PTQF, PTMSF). Par conséquent, si un candidat satisfait aux conditions requises pour bénéficier du PTMSF et de la CEC, par exemple, il sera invité à présenter une demande au titre de la CEC.

Chez les candidats invités à présenter une demande à d'autres rondes, les notes de passage du SCG variaient, en 2023, de 691 à 791 pour les rondes propres aux PCP (médiane = 748), et de 481 à 561 pour les rondes générales (médiane = 496). Il convient de noter que les candidats désignés par le PCP reçoivent automatiquement 600 points dans le cadre du processus.

Les notes de passage du CRS pour les rondes générales pourraient augmenter en milieu d'année, car elles étaient principalement supérieures à 500 après la mise en place de la SAC le 28 juin. Toutes les rondes d'invitations ont été menées conformément aux IM connexes.

Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique par date d'IPD, 2023

Date de l'IPD	Type de ronde*	Note de passage du SCG	CEC	PCP	PTQF	PTMSF	SAC**	Nombre total d'IPD
2023-01-11	Générale	507	1 927	2 817	756			5 500
2023-01-18	Générale	490	3 628	592	1 280			5 500
2023-02-01	PCP	733		893				893
2023-02-02	PTQF	489			3 300			3 300
2023-02-15	PCP	791		699				699
2023-03-01	PCP	748		667				667
2023-03-15	Générale	490	4 919	832	1 249			7 000
2023-03-23	Générale	484	4 302	445	2 252	1		7 000
2023-03-29	Générale	481	3 383	310	3 307			7 000
2023-04-12	Générale	486	2 437	474	589			3 500
2023-04-26	Générale	483	2 027	599	874			3 500
2023-05-10	PCP	691		589				589
2023-05-24	Générale	488	3 288	621	891			4 800
2023-06-08	Générale	486	3 025	970	805			4 800
2023-06-27	Générale	486	2 196	1 256	848			4 300
2023-06-28***	SAC Santé	476					500	500
2023-07-04	Générale	511	269	370	61			700
2023-07-05	SAC STEM	486					500	500
2023-07-06	SAC Santé	463					1500	1500
2023-07-07	SAC Franco	439					2 300	2 300
2023-07-11	Générale	505	349	370	81			800
2023-07-12	SAC Franco	375					3 800	3 800
2023-08-01	Générale	517	551	1 295	154			2000
2023-08-02	SAC Franco	435					800	800
2023-08-03	SAC Métiers	388					1500	1 500
2023-08-15	Générale	496	2 854	1 000	446			4 300
2023-09-19	Générale	531	424	2 643	133			3 200
2023-09-20	SAC Trans	435					1 000	1 000
2023-09-26	Générale	504	1904	680	416			3 000
2023-09-27	SAC Franco	472					500	500
2023-09-28	SAC Agri	354					600	600
2023-10-10	Générale	500	2 163	1 237	325			3 725
2023-10-24	PCP	776		1548				1548
2023-10-25	SAC Franco	486					300	300
2023-10-26	SAC Santé	431					3 600	3 600
2023-12-06	Générale	561	183	4 505	62			4 750
2023-12-07	SAC Franco	470					1 000	1 000
2023-12-08	SAC STEM	481					5 900	5 900
2023-12-18	Générale	542	223	1 033	69			1 325
2023-12-19	SAC Métiers	425					1 000	1 000
2023-12-20	SAC Trans	435					670	670
2023-12-21	SAC Agri	386					400	400
Total			40 052	26 445	17 898	1	25 870	110 266

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

*Les types de rondes peuvent être spécifiques à un programme ou généraux. Les rondes générales désignent les rondes où les invitations sont transmises pour les quatre programmes gérés dans le cadre d'Entrée express.

**Les types de rondes de de la sélection axée sur les catégories (SAC) comprennent : SAC Professionnels de la santé (SAC Santé), SAC Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (SAC STEM), SAC Francophones (SAC Franco), SAC Agriculture (SAC Agri), SAC Métiers, SAC Transport (SAC Trans).

***2023-06-28 Date de début des rondes de SAC

Veillez noter qu'il n'y a pas eu de ronde générale, de ronde spécifique à un programme ou de ronde de SAC en novembre 2023.

Comme le montre le tableau 10a, IRCC a organisé des rondes de SAC du 28 juin 2023 au 21 décembre 2023. Le Ministère a envoyé 25 870 IPD au titre de la SAC, ce qui représente 23 % du nombre total d'IPD envoyées en 2023. De plus, 12 073 candidats se sont qualifiés pour la SAC et ont reçu une IPD par l'entremise de la CEC, suivis de 13 790 candidats par l'entremise du PTQF et de 7 candidats par l'entremise du PTMSF.

Il y a eu 17 rondes de SAC, dont 6 rondes sur la compétence linguistique en français qui ont donné lieu à l'envoi de 8 700 IPD, 3 rondes sur les professions de la santé (5 600 IPD), 2 rondes sur les professions en STIM (6 400 IPD), 2 rondes sur les métiers spécialisés (2 500 IPD), 2 rondes sur les métiers des transports (1 670 IPD) et 2 rondes sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (1 000 IPD).

Pour les rondes sur la compétence linguistique en français, les notes de passage du SCG variaient de 375 à 486 (médiane = 455), tandis que pour les rondes sur les professions de la santé, les notes de passage du SCG variaient de 431 à 476 (médiane = 463). Pour les rondes sur les professions en STIM, les notes de passage du SCG variaient de 481 à 486 (médiane = 484) et de 354 à 386 (médiane = 370) pour les rondes des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Enfin, alors que les notes de passage du SCG sont restées à 435 pour les deux rondes de professions du transport, elles ont varié de 388 à 425 (médiane = 407) pour les rondes sur les métiers spécialisés. En guise de rappel, la note de passage est simplement la note du dernier candidat invité dans une catégorie, et est établie en fonction du nombre d'invitations et de notes des candidats admissibles pour une catégorie particulière.

Tableau 10a : IPD envoyées dans le cadre des rondes de la SAC par programme à ce jour, 2023

Date de la ronde d'IPD	Type de ronde	Note de passage du SCG	Catégorie de l'expérience canadienne	Programme des travailleurs qualifiés		Total de la SAC
				(fédéral)	PTMSF	
2023-06- 28*	SAC – Professions de la santé	476	164	336		500

2023-07-05	SAC – Professions en STIM	486	460	40		500
2023-07-06	SAC – Professions de la santé	463	472	1 028		1 500
2023-07-07	SAC – Francophone	439	166	2 134		2 300
2023-07-12	SAC – Francophone	375	133	3 663	4	3 800
2023-08-02	SAC – Francophone	435	72	728		800
2023-08-03	SAC – Métiers spécialisés	388	1 357	141	2	1 500
2023-09-20	SAC – Transport	435	757	243		1 000
2023-09-27	SAC – Francophone	472	74	426		500
2023-09-28	SAC – Agriculture	354	332	268		600
2023-10-25	SAC – Francophone	486	69	231		300
2023-10-26	SAC – Professions de la santé	431	1 624	1 976		3 600
2023-12-07	SAC – Francophone	470	177	823		1 000
2023-12-08	SAC – Professions en STIM	481	4 706	1 194		5 900
2023-12-19	SAC – Métiers	425	895	105		1 000
2023-12-20	SAC – Transport	435	502	168		670
2023-12-21	SAC – Agriculture	386	113	286	1	400
Total			12 073	13 790	7	25 870**

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

* La première ronde de la SAC a débuté le 28 juin 2023.

**IPD réelles envoyées dans le cadre de la SAC depuis le 28 juin – au 31 décembre 2023

Dans l'ensemble, si l'on compare les données des tableaux 11 et 12, on observe que les hommes ont reçu la majorité (57 %) des invitations envoyées en 2023. L'examen des types de programmes révèle que les hommes ont reçu une plus grande part d'invitations que les femmes au titre de la CEC (52 % et 46 %, respectivement) et du PCP (26 % et 21 %, respectivement). En outre, contrairement à 2 022, où la proportion et le nombre d'invitations envoyées aux hommes au titre de la CEC (42 %) et du PCP (43 %) étaient relativement similaires, ces proportions et ce nombre d'invitations ont augmenté pour la CEC (52 %) et diminué pour le PCP (26 %) en 2023. Une tendance similaire a été observée pour les femmes, puisque 39 % des invitations ont été envoyées au titre de la CEC et du PCP en 2022, tandis que la proportion a augmenté pour la CEC (46 %) et diminué pour le PCP (21 %) en 2023.

Comme en 2022, les femmes ont reçu plus d'invitations (33 %) que les hommes (22 %) dans le cadre du PTQF. Aucune invitation n'a été envoyée dans le cadre du PTMSF en 2022 pour les deux genres, tandis que 8 invitations ont été envoyées en 2023.

Tableau 11 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – hommes, 2021-2023

Programme	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Catégorie de l'expérience canadienne	57 491	87 %	11 308	42 %	32 290	52 %
Programme des candidats des provinces (et des territoires)	8 486	13 %	11 675	43 %	16 343	26 %
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)			4 109	15 %	14 002	22 %
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)					7	<1 %
Total	65 977	100 %	27 092	100 %	62 642	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 12 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – femmes, 2021-2023

Programme	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Catégorie de l'expérience canadienne	42 154	87 %	7 587	39 %	21 974	46 %
Programme des candidats des provinces (et des territoires)	6 292	13 %	7 583	39 %	101 00	21 %
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)			4 276	22 %	15 537	33 %
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)					1	<1 %
Total	48 446	100 %	19 446	100 %	47 612	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les tableaux 13 à 17 présentent les caractéristiques sociodémographiques des candidats invités à présenter une demande de résidence permanente. Ces tableaux montrent une évolution des tendances entre 2021 et 2023, qui est largement attribuable aux stratégies divergentes pour les rondes d'invitation au cours des dernières années. Par exemple, en 2021, ces stratégies étaient davantage ciblées sur les candidats admissibles de la CEC et du PCP à la CEC, à l'automne 2021 et 2022, les rondes générales ont été temporairement interrompues puis, en 2023, on a instauré la SAC.

En ce qui concerne l'âge des candidats invités à présenter une demande, la part des invitations envoyées aux candidats âgés de 20 à 29 ans (la tranche d'âge associée au plus grand nombre de points dans le SCG) est restée la plus importante en 2023 (54 %), bien qu'elle ait reculé par rapport à 2 021 (64 %) et une légère augmentation par rapport à 2022 (50 %). La part des candidats âgés de 30 à 34 ans, qui formaient le deuxième groupe le plus nombreux, a connu une légère baisse en 2023 (27 %) par rapport à 2022 (29 %).

L'examen du niveau d'études le plus élevé des candidats invités à présenter une demande révèle qu'en 2023, ce sont les candidats titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires d'au moins trois ans qui ont reçu la plus grande part d'invitations (46 %), ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2022 (40 %). Venaient ensuite les candidats titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme professionnel menant à la pratique (43 %), en baisse par rapport à 2022 (46 %). La proportion de candidats titulaires d'un diplôme postsecondaire d'une ou deux années ainsi que d'un diplôme d'études secondaires ou moins a diminué en 2023 par rapport à 2021 et la proportion de candidats titulaires d'un doctorat a légèrement augmenté au cours de la même période. Dans l'ensemble, les candidats qui ont reçu une IPD sont toujours très instruits, 92 % d'entre eux ayant déclaré être diplômés d'un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2022 (90 %).

En ce qui concerne le niveau de maîtrise d'une première langue officielle chez les candidats invités à présenter une demande, on observe globalement une légère augmentation en 2023. En 2022, le niveau le plus courant des *Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC)/Canadian Language Benchmarks (CLB)* était le niveau 9 (33 %), suivi du niveau 10 (21 %). En 2023, les niveaux des NCLC/CLB les plus couramment présentés par les candidats invités étaient les niveaux 9 (31 %) et 7 (24 %). Toutefois, ces niveaux sont plus élevés qu'en 2021, où les niveaux des NCLC/CLB les plus couramment présentés par les candidats invités étaient les niveaux 7 (41 %) et 8 (22 %).

Sur le plan de l'expérience de travail au Canada (tableau 16), en 2023, la majorité des candidats invités à présenter une demande (63 %) avaient au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2022 (62 %), mais d'une baisse par rapport à 2021, où une proportion importante (92 %) des candidats invités à présenter une demande comptaient au

moins une année d'expérience de travail au Canada admissible. Cela peut s'expliquer par la stratégie que le Ministère a appliquée en matière d'IPD en 2021, étant donné que 87 % (tableau 11) des IPD ont été envoyées dans le cadre de la CEC, un programme qui exige une expérience de travail au Canada. En 2023 (tableau 16), les invitations ont été envoyées dans une proportion de 36 % à des candidats comptant au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible et de 33 % à des candidats sans aucune expérience canadienne. La proportion de candidats ayant 3 ans ou plus d'expérience à l'étranger en 2023 (56 %) est assez similaire à celle de 2022 (58 %) (tableau 17). La similitude des proportions (27 % en 2022 contre 28 % en 2023) s'observe également dans la proportion de candidats n'ayant pas d'expérience professionnelle à l'étranger ou ayant une expérience professionnelle à l'étranger de moins d'un an.

Tableau 13 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, par groupe d'âge, 2021-2023

Catégorie d'âge	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
<20	9	<1 %			2	<1 %
20-29	73 689	64 %	23 305	50 %	59 938	54 %
30-34	21 518	19 %	13 721	29 %	29 627	27 %
35-39	10 870	9 %	6 156	13 %	13 481	12 %
40-44	5 240	5 %	2 213	5 %	4 916	4 %
45+	3 101	3 %	1 143	2 %	2 300	2 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement. Le total comprend les personnes dont l'âge n'est pas précisé.

Tableau 14 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon le niveau d'études le plus élevé, 2021-2023

Niveau d'études	#	%	2021	2022	2023	%
			#	%	#	
Études secondaires ou moins	3 404	3 %	540	1 %	810	1 %
Diplôme post-secondaire d'un ou deux ans	25 476	22 %	4 050	9 %	7 819	7 %
Diplôme post-secondaire de trois ans ou plus	61 226	54 %	18 588	40 %	50 294	46 %
Maîtrise ou diplôme professionnel d'accès à la pratique	22 215	19 %	21 278	46 %	47 529	43 %
Doctorat	2 110	2 %	2 083	4 %	3 814	3 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 15 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2021-2023

Niveau de maîtrise de la première langue officielle	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
NCLC/CLB 4	31	<1 %	7	<1 %	5	<1 %
NCLC/CLB 5	5 161	5 %	817	2 %	1 192	1 %
NCLC/CLB 6	13 551	12 %	2 094	4 %	3 849	3 %
NCLC/CLB 7	47 271	41 %	9 444	20 %	26 173	24 %
NCLC/CLB 8	25 457	22 %	8 709	19 %	25 214	23 %
NCLC/CLB 9	14 959	13 %	15 587	33 %	33 872	31 %
NCLC/CLB 10	8 001	7 %	9 881	21 %	19 961	18 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 16 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada, 2021-2023

Niveau d'expérience	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Moins d'une année	1 178	1 %	1 957	4 %	4 126	4 %
1 année	74 375	65 %	18 986	41 %	40 033	36 %
2 années	23 465	21 %	7 246	16 %	25 127	23 %
3 années	4 119	4 %	1 528	3 %	3 255	3 %
4 années	1 021	1 %	480	1 %	872	1 %
5 années ou plus	791	1 %	276	1 %	506	0 %
Aucune	9 482	8 %	16 066	35 %	36 347	33 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 17 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail acquise à l'étranger, 2021-2023

Niveau d'expérience	2021		2022		2023	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Aucune expérience ou expérience inférieure à une année	66 344	58 %	12 569	27 %	31 276	28 %
1 année	7 482	7 %	3 796	8 %	9 576	9 %
2 années	5 621	5 %	3 267	7 %	7 077	6 %

3 années	6 661	6 %	6 035	13 %	14 706	13 %
4 années	5 515	5 %	4 621	10 %	11 908	11 %
5 années ou plus	22 808	20 %	16 251	35 %	35 723	32 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Le tableau 18 donne des renseignements sur : a) les invitations envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires dans chaque catégorie; b) les invitations envoyées aux candidats qui remplissaient les critères pertinents de la catégorie, mais qui n'ont pas nécessairement obtenu de points^{vii}. Un maximum de 600 points supplémentaires peut être attribué dans le SCG, ce qui veut dire que les candidats ayant déjà obtenu 600 points parce qu'ils ont été désignés par une province ne peuvent pas obtenir d'autres points supplémentaires, même s'ils satisfont aux critères. Par exemple, en 2023, 20 716 IPD ont été envoyées à des candidats répondant au critère de l'emploi réservé, mais seulement 17 881 d'entre eux ont obtenu les points associés dans leur note du SCG. Des données sont fournies à la fois sur les candidats qui ont rempli les critères et sur les candidats qui ont obtenu des points supplémentaires afin de permettre les comparaisons et de tenir compte des caractéristiques plus complètes des candidats qui ont reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente^{viii}. En 2023, moins de la moitié des IPD envoyées (34 %) ciblait uniquement des critères liés au capital humain (c.-à-d. qu'elles ont été envoyées aux candidats qui ne répondaient aux critères d'aucune catégorie de points supplémentaires).

En 2020, le nombre de points supplémentaires accordés pour la maîtrise du français a été augmenté. Malgré cela, en 2021, moins d'invitations ont été envoyées aux candidats qui remplissaient les critères de cette catégorie de points et ont obtenu ces points. Ce résultat est probablement attribuable à la tenue d'un plus grand nombre de rondes propres à la CEC, puisque, au fil des années, la majorité des candidats francophones pouvaient être admissibles à recevoir une IPD au titre du PTQF, mais pas au titre de la CEC. En 2022, la reprise de l'envoi d'invitations au titre du PTQF s'est accompagnée d'une hausse considérable du nombre d'IPD envoyées aux candidats francophones. En 2023, cette tendance s'est poursuivie puisque le nombre d'invitations envoyées aux candidats attribués et répondant aux critères de maîtrise du français a doublé par rapport au nombre d'invitations de 2022, en partie grâce à la mise en place de la catégorie (ensemble) de compétence linguistique en français.

Tableau 18 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2021-2023

Catégorie de points supplémentaires*						
(a) Points supplémentaires attribués						
	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Aucun point supplémentaire ajouté	30 796	34 %	20 933	45 %	37 268	34 %
Candidats d'une province	14 778	24 %	19 258	41 %	26 445	24 %
Emploi réservé	18 473	16 %	7 350	16 %	17 881	16 %
Études au Canada	67 410	36 %	12 625	27 %	40 027	36 %
Maîtrise du français	1 282	14 %	6 251	13 %	14 944	14 %
Frère ou sœur au Canada	9 242	15 %	4 937	11 %	16 226	15 %
(b) Critères remplis pour l'obtention de points						
Aucun point supplémentaire ajouté	23 481	21 %	8 953	19 %	19 830	18 %
Candidats d'une province	14 778	13 %	19 258	41 %	26 445	24 %
Emploi réservé	20 299	18 %	9 583	21 %	20 716	19 %
Études au Canada	70 184	61 %	19 587	42 %	50 987	46 %
Maîtrise du français	2 517	2 %	7 561	16 %	15 812	14 %
Frère ou sœur au Canada	11 551	10 %	7 766	17 %	20 823	19 %
Total	114 431	100 %	46 539	100 %	110 266	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

*Soulignons que les candidats peuvent répondre aux critères de plusieurs catégories de points supplémentaires. Ainsi, la somme des candidats par catégorie de points supplémentaires peut dépasser le nombre total de candidats ayant obtenu des points supplémentaires.

Les tableaux 19 à 22 nous renseignent sur les invitations envoyées aux hommes et aux femmes répondant aux critères de chaque catégorie de points supplémentaires. En 2023, les études au Canada (50 987) et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (20 823) étaient les catégories de points supplémentaires dont les candidats, hommes et femmes confondus, ont le plus souvent rempli les critères. Tandis que chez les hommes, les catégories des études

au Canada (29 975) et de l'emploi réservé (13 551) demeuraient les plus courantes, chez les femmes, c'étaient plutôt les catégories des études au Canada (21 006) et de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (10 325) qui étaient les plus courantes en 2023. Pour les deux genres, la part des points supplémentaires attribués pour un emploi réservé est restée stable au cours des trois dernières années; ce critère est par ailleurs rempli dans une plus large proportion par les hommes (65 %) que par les femmes (35 %). Le nombre d'IPD envoyées à des hommes pour répondre aux critères de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (10 497) ressemblait un peu à celui des femmes (10 325). En outre, les femmes (51 %) ont satisfait aux critères de maîtrise du français dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes (49 %) en 2023.

Tableau 19 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de l'emploi réservé, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	13 352	66 %	6 195	65 %	13 551	65 %
Femmes	6 946	34 %	3 388	35 %	7 163	35 %
Total	20 299	100 %	9 583	100 %	20 716	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 20 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère des études au Canada, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	38 903	55 %	11 819	60 %	29 975	59 %
Femmes	31 274	45 %	7 768	40 %	21 006	41 %
Total	70 184	100 %	19 587	100 %	50 987	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 21 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de la maîtrise du français, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	1 269	50 %	3 529	47 %	7 712	49 %
Femmes	1 248	50 %	4 031	53 %	8 100	51 %
Total	2 517	100 %	7 561	100 %	15 812	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 22 : Invitations à présenter une demande envoyées aux candidats répondant au critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2021-2023

Genre	Nbre 2021	% 2021	Nbre 2022	% 2022	Nbre 2023	% 2023
Hommes	6 312	55 %	4 007	52 %	10 497	50 %
Femmes	5 239	45 %	3 759	48 %	10 325	50 %
Total	11 551	100 %	7 766	100 %	20 823	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme l'indique le tableau 23, l'année 2023 affiche des résultats différents des années précédentes en ce qui concerne les professions principales les plus couramment exercées par les candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'EE. Alors qu'en 2021, en raison de la priorité donnée aux rondes d'invitation ciblant les candidats de la CEC et du PCP, des IPD ont été envoyées à un nombre considérablement plus élevé de candidats exerçant des professions de la catégorie FEER 2 (à savoir, des professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de deux ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision), les candidats exerçant des professions de la catégorie FEER 1 (professions nécessitant généralement un diplôme universitaire) représentent une proportion importante des IPD envoyées en 2022 et en 2023. Alors qu'en 2022, les ingénieurs et concepteurs en logiciel, les spécialistes en informatique et les développeurs et programmeurs de systèmes informatiques – des professions principalement associées au domaine des technologies – représentent les professions les plus courantes et une proportion importante des candidats invités à présenter une demande dans le cadre d'EE, il y a eu des changements en 2023. Les personnes exerçant à titre principal les professions d'ingénieur et de concepteur en logiciel, de développeur et de programmeur de logiciels, ainsi que de superviseur des services alimentaires, représenteront une part importante des candidats en 2023. Si on considère les « autres » professions principales les plus courantes parmi les candidats invités, on constate une diversité croissante des professions au cours des trois dernières années, puisque les candidats ayant d'« autres » professions principales représentaient 48 % des IPD en 2021, 59 % en 2022 et 64 % en 2023.

Tableau 23 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2021-2023

Profession principale	FEER	Nbre 2021	Profession principale	FEER	Nbre 2022	Profession principale	FEER	Nbre 2023
62 020			21 231			21 231		
Superviseurs	2	13 097	Ingénieurs et	1	3 848	Ingénieurs et	1	7 259

des services alimentaires			concepteurs en logiciel			concepteurs en logiciel		
13 200								
Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	6 017	21 222 Spécialistes en informatique	1	1 889	21 232 Développeurs et programmeurs de logiciels	1	5 183
62 010			21 230			62 020		
Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	5 020	Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 855	Superviseurs des services alimentaires	2	3 277
21 231			62 020			21 222		
Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	4 916	Superviseurs des services alimentaires	2	1 558	Spécialistes en informatique	1	2 951
63 200			11 202			13 110		
Cuisiniers	3	4 624	Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 025	Adjoints administratifs	3	2 538
21 230			21 223			21 223		
Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	3 878	Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	1 025	Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	2 151
21 222			41 200			11 202		
Spécialistes en informatique	1	3 056	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	955	Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	2 142
22 221			13 200			11 100		
Agents de soutien aux utilisateurs	2	3 001	Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	945	Vérificateurs et comptables	1	2 090
60 030			11 201			22 221		
Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	2 977	Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	901	Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 844
13 100			11 100			20 012		
Agents d'administration	3	2 723	Vérificateurs et comptables	1	857	Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1 841

12 013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvision- nement, du suivi et des horaires	2	2 539	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	855	13 100 Agents d'administrati- on	3	1747
60 020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	2 332	22 221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	842	21 211 Scientifiques des données	1	1654
12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	2 172	10 022 Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	812	21 221 Spécialistes des systèmes opérationnels	1	1600
42 202 Éducateurs et aides- éducateurs	2	1 650	13 100 Agents d'administration	3	800	12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	1599
63 102 Représentants des ventes financières	3	1594	63 200 Cuisiniers	3	728	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1475
Autre		54 835	Autre		27 644	Autre		70 915
Total		114 431	Total		46 539	Total		110 266

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Les tableaux 24 et 25 montrent les différences qui existent entre hommes et femmes, en 2023, en ce qui concerne les 15 professions principales les plus courantes exercées au moment de l'invitation. Alors que la profession principale la plus courante au moment de l'invitation en 2023 était la même chez les hommes et les femmes (ingénieurs et concepteurs en logiciel), les autres professions

principales les plus courantes chez les hommes et les femmes différeraient dans une certaine mesure. Par exemple, près de la moitié des professions principales sont communes aux hommes et aux femmes, mais selon un ordre d'importance différent. De plus, chez les femmes, dix des professions principales sont de catégorie FEER 1, contre neuf chez les hommes.

Parmi les 15 professions principales les plus courantes exercées par les hommes, certaines ne figurent pas dans la liste des 15 professions principales les plus courantes exercées par les femmes : gestionnaires de systèmes informatiques et d'information, agents de soutien aux utilisateurs, développeurs et programmeurs de systèmes informatiques, scientifiques des données, conducteurs de camions de transport, soudeurs et opérateurs de machines connexes, spécialistes des systèmes opérationnels, ingénieurs civils et superviseurs de la vente au détail.

Parmi les 15 professions principales les plus courantes exercées par les femmes, certaines ne figurent pas dans la liste des 15 professions principales les plus courantes exercées par les hommes : adjoints administratifs, professions libérales dans la publicité, le marketing et les relations publiques, agents administratifs, dentistes, infirmières diplômées et infirmières psychiatriques diplômées, techniciennes comptables et aides-comptables, éducateurs et aides-éducateurs, médecins généralistes et médecins de famille, et professeurs et chargés de cours au niveau universitaire.

Tableau 24 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2021-2023

Profession principale	FEER	Nbre 2021	Profession principale	FEER	Nbre 2022	Profession principale	FEER	Nbre 2023
62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	5 176	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	2 945	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	5 482
21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	3 806	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 402	21 232 Développeurs et programmeurs de logiciels	1	3 804
63 200 Cuisiniers	3	3 119	21 222 Spécialistes en informatique	1	1 250	21 222 Spécialistes en informatique	1	2 003
62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	3 096	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	684	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1 333
	1	2 991	21 223 Analystes de	1	662	62 020 Superviseurs des	2	1 332

21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques			bases de données et administrateur s de données			services alimentaires		
21 222 Spécialistes en informatique	1	2 233	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	624	21 223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	1 286
22 221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1949	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	553	22 221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 187
12 013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionne ment, du suivi et des horaires	2	1830	22 221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	528	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 096
13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	1747	11 201 Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	471	21 211 Scientifiques des données	1	1 090
60 020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	1469	63 200 Cuisiniers	3	467	73 300 Conducteurs de camions de transport	3	1 065
60 030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	1 399	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communication s et autres services aux entreprises	0	462	72 106 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braserser	2	1 059
72 100 Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	2	1 276	72 100 Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	2	456	21 221 Spécialistes des systèmes opérationnels	1	947
20 012 Gestionnaire s des systèmes	0	1 073	62 100 Spécialistes des ventes techniques –	2	445	11 100 Vérificateurs et comptables	1	923

informatique			commerce de gros					
72 205 Techniciens en installation de matériel de télécommunication et en services de câblodistribution	2	957	62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	435	21 300 Ingénieurs civils	1	864
13 100 Agents d'administration	3	946	21 234 Développeurs et programmeurs Web	1	424	62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	852
Autre		32 910	Autre		15 284	Autre		38 319
Total		65 977	Total		27 092	Total		62 642

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Tableau 25 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'invitation à présenter une demande – femmes, 2021-2023

Profession principale	FEER	Nbre 2 021	Profession principale	FEER	Nbre 2 022	Profession principale	FEER	Nbre 2 023
62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	7 921	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	903	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	1945
13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	4 268	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	874	13 110 Adjoints administratifs	3	1893
62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	1924	13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	706	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1776
13 100 Agents d'administration	3	1776	21 222 Spécialistes en informatique	1	639	21 232 Développeurs et programmeurs de logiciels	1	1 378
42 202 Éducatrices et	2	1580	11 202 Professionnels en	1	637	11 202	1	1 326

aides- éducateurs			publicité, en marketing et en relations publiques			Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques		
60 030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	1578	13 100 Agents d'administration	3	555	11 100 Vérificateurs et comptables	1	1 167
63 200 Cuisiniers	3	1505	42 202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	489	13 100 Agents d'administration	3	1 129
12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	1 381	10 022 Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	485	31 110 Dentistes	1	1 042
21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 110	11 100 Vérificateurs et comptables	1	479	31 301 Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	1	1 014
22 221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 051	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	453	21 222 Spécialistes en informatique	1	948
11 202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	944	11 201 Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	430	12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	938
21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	887	12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	423	42 202 Éducateurs et aides- éducateurs	2	929
60 020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	863	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	402	21 223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	865
21 222 Spécialistes en informatique	1	823	31 301 Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	1	386	31 102 Omnipraticiens et médecins en médecine familiale	1	850
63 102 Représentants des ventes financières	3	799	21 223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	363	41 200 Professeurs et chargés de	1	702

				cours au niveau universitaire	
Autre	20 036	Autre	11 222	Autre	29 710
Total	48 446	Total	19 446	Total	47 612

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Le tableau 26 présente les professions les plus courantes chez les candidats invités à présenter une demande qui ont obtenu des points pour un emploi réservé. Les candidats les plus susceptibles d'avoir un emploi réservé restent les ingénieurs et les concepteurs en logiciel en 2022 et en 2023. Par ailleurs, les 15 professions les plus courantes en 2023 étaient davantage diversifiées entre les diverses catégories de FEER : on compte ainsi trois professions de catégorie FEER 0, cinq de catégorie FEER 1, deux de catégorie FEER 2 et quatre de catégories FEER 3.

Tableau 26 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – total, 2021-2023

Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2021	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2022	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2023
62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	2 698	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	889	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	2016
63 200 Cuisiniers	3	1 770	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	512	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 477
21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 187	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	457	21 232 Développeurs et programmeurs de logiciels	1	1 008
21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 111	21 222 Spécialistes en informatique	1	441	21 222 Spécialistes en informatique	1	956
21 222 Spécialistes en informatique	1	835	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	407	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et	0	733

						autres services aux entreprises		
						21 230		
62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	669	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	375	Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	666
20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	599	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	305	13 110 Adjointes administratifs	3	576
13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	552	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	206	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	526
60 030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	454	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	206	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	526
42 202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	375	13 100 Agents d'administration	3	150	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	476
13 100 Agents d'administration	3	364	63 200 Cuisiniers	3	150	13 100 Agents d'administration	3	430
41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	340	13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	145	63 200 Cuisiniers	3	420
82 030 Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	292	21 223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	137	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	350
62 200 Chefs	2	246	12 200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	125	62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	339
12 013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	2	235	52 120 Designers graphiques et illustrateurs	2	98	73 300 Conducteurs de camions de transport	3	334
Autre		6 746	Autre		2 747	Autre		7 048
Total		18 473	Total		7 350	Total		17 881

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Les tableaux 27 et 28 présentent les professions les plus courantes chez les candidats qui ont obtenu des points pour un emploi réservé et qui ont reçu une IPD, ventilées selon le genre. Les professions les plus courantes chez les hommes invités (6) ayant obtenu des points pour un emploi réservé sont un peu plus souvent de catégorie FEER 1 par rapport à la situation observée chez leurs homologues féminins (5). La principale profession des femmes, celle de superviseur des services alimentaires, est restée inchangée entre 2021 et 2023. De même, la principale profession des hommes reste celle d'ingénieur et de concepteur en logiciel entre 2021 et 2023. Entre 2022 et 2023, les six professions les plus courantes ne sont pas restées les mêmes pour les hommes du fait d'un changement d'orientation vers un plus grand nombre de professions de catégories FEER 0, 1 et 2 par rapport à 2022, où les six professions les plus courantes ne comprenaient que des professions de catégories FEER 1 et FEER 0. Des changements modestes sont également intervenus dans les six professions les plus courantes des femmes entre 2022 et 2023 : les cadres supérieurs des services financiers, communications et autres services aux entreprises ont disparu des six professions les plus courantes et les agents administratifs ont rejoint les six professions les plus courantes en 2023. La proportion de candidats dans les professions de catégorie FEER 1 est également plus élevée, suivie par les professions de catégories FEER 3 et FEER 2.

Tableau 27 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'invitation à présenter une demande – hommes, 2021-2023

Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé	2021		Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé		2022		Profession principale avec point attribué pour un emploi réservé		2023	
	FEER	Nbre	FEER	Nbre	FEER	Nbre	FEER	Nbre	FEER	Nbre
63200 Cuisiniers	3	1 282	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	723	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1629		
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 119	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	429	21 232 Développeurs et programmeurs de logiciels	1	788		
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 042	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications	0	353	21 222 Spécialistes en informatique	1	730		

		et autres services aux entreprises						
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	977	21 222 Spécialistes en informatique	1	330	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	585
21222 Spécialistes en informatique	1	715	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	246	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	581
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	543	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	242	21 230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	518
62010 Superviseurs des ventes - commerce de détail	2	461	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	162	20 012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	433
72310 Charpentiers- menuisiers	2	228	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	148	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	356
82030 Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	215	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	145	73 300 Conducteurs de camions de transport	3	325
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	206	21 223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	98	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	292
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	202	63 200 Cuisiniers	3	87	63 200 Cuisiniers	3	268
00012 Cadres supérieurs - services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	196	62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	66	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	226
12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne	2	192	52 120 Designers graphiques et illustrateurs	2	57	62 010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	210

d'approvisionnement, du suivi et des horaires									
60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	187	31 100 Spécialistes en médecine clinique et de laboratoire	1	53	21 221 Spécialistes des systèmes opérationnels	1	174	
13 100 Agents d'administration	3	140	21 234 Développeurs et programmeurs Web	1	52	13 100 Agents d'administration	3	170	
Autre		4 434	Autre		1552	Autre		4 253	
Total		12 139	Total		4 743	Total		11 538	

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Tableau 28 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – femmes, 2021-2023

Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2021	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2022	Profession principale avec point d'emploi réservé attribué	FEER	Nbre 2023
62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	1615	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	230	62 020 Superviseurs des services alimentaires	2	896
63 200 Cuisiniers	3	588	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	166	13 110 Adjoints administratifs	3	431
42 202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	364	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	161	21 231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	387
13 200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	357	21 222 Spécialistes en informatique	1	111	13 100 Agents d'administration	3	260
60 030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	242	13 100 Agents d'administration	3	106	41 200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	233
13 100 Agents d'administration	3	224	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et	0	104	21 222 Spécialistes en informatique	1	226

		autres services aux entreprises							
62 010		13 200	Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	104	21 232	Développeurs et programmeurs de logiciels	1	220
Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	213							
21 230		21 230	Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	83	12 200	Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	180
Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	145							
41 200		12 200	Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	81	63 200	Cuisiniers	3	152
Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	143							
21 222		00015	Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	63	00012	Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	148
Spécialistes en informatique	1	136							
12 200		21 230	Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	148				
Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	121							
63 200		00014	Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	58	62 010	Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	129
Cuisiniers	3	63							
21 231		11 201	Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	48	00014	Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	124
Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	112							
42 204		00015	Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	120				
Travailleurs de la religion	2	92							
63 202		11 202	Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	44				
Boulangers-pâtisseries	3	91							
82 030		20 012	Gestionnaires des systèmes informatiques	0	44	60 030	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	113
Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	79							
Autre		1811	Autre		1 141	Autre			2 574
Total		6 333	Total		2 607	Total			6 341

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Selon le tableau 29, les trois pays de résidence les plus courants chez les candidats qui ont reçu une IPD ont légèrement changé de 2022 à 2023. Si le Canada demeure le principal pays de résidence chez des candidats qui reçoivent une IPD, la proportion d'IPD envoyées aux candidats de ce groupe est restée à peu près la même, à savoir 70 % (2023) contre 68 % (2022). Au cours de cette même période, la proportion de candidats invités qui ont indiqué l'Inde comme pays de résidence a légèrement diminué, passant de 8 % en 2022 à 7 % en 2023. Alors que le Nigeria figurait parmi les trois premiers pays de résidence les plus courants en 2022, le Cameroun a pris la relève en 2023.

Tableau 29 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2021-2023

Pays de résidence	2021 (Nbre)	Pays de résidence	2022 (Nbre)	Pays de résidence	2023 (Nbre)
Canada	102 946	Canada	31 666	Canada	76 791
Inde	3 728	Inde	3 725	Inde	7 394
Nigeria	1 392	Nigeria	1 706	République fédérale du Cameroun	3 828
États-Unis d'Amérique	867	République fédérale du Cameroun	1 059	Nigeria	3 822
République populaire de Chine	715	États-Unis d'Amérique	871	États-Unis d'Amérique	2 526
Émirats arabes unis	463	Maroc	785	Maroc	1 681
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	387	Émirats arabes unis	670	Algérie	1 349
Pakistan	263	Liban	554	Pakistan	1 173
Maroc	231	Algérie	549	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1 157
Liban	199	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	368	Émirats arabes unis	1 051
Autre	3 240	Autre	4 586	Autre	9 494
Total	114 431	Total	46 539	Total	110 266

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comme le montrent les tableaux 30 et 31, les pays de résidence les plus courants ont varié légèrement chez les hommes et les femmes en 2022 comme en 2023. Alors que le Canada et l'Inde sont les deux pays de résidence les plus courants pour les deux sexes, le troisième pays le plus courant est le Cameroun pour les hommes et le Nigeria pour les femmes. En 2023, une proportion plus faible de

femmes (63 %) que d'hommes (75 %) a indiqué le Canada comme pays de résidence.

Tableau 30 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2021-2023

Pays de résidence	2021 (Nbre)	Pays de résidence	2022 (Nbre)	Pays de résidence	2023 (Nbre)
Canada	59 788	Canada	19 634	Canada	46 758
Inde	2 111	Inde	1 974	Inde	3 440
Nigeria	599	Nigeria	684	République fédérale du Cameroun	1 787
États-Unis d'Amérique	584	États-Unis d'Amérique	519	États-Unis d'Amérique	1 431
République populaire de Chine	288	République fédérale du Cameroun	478	Nigeria	1 385
Émirats arabes unis	247	Maroc	368	Maroc	832
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	225	Émirats arabes unis	329	Algérie	637
Pakistan	167	Algérie	240	Pakistan	568
Maroc	120	Pakistan	202	Émirats arabes unis	528
Australie	106	France	200	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	517
Autre	1 742	Autre	2 464	Autre	4 759
Total	65 977	Total	27 092	Total	62 642

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 31 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2021-2023

Pays de résidence	2021 (Nbre)	Pays de résidence	2022 (Nbre)	Pays de résidence	2023 (Nbre)
Canada	43 150	Canada	12 032	Canada	30 025
Inde	1 617	Inde	1 751	Inde	3 953
Nigeria	793	Nigeria	1 022	Nigeria	2 436
République populaire de Chine	427	République fédérale du Cameroun	581	République fédérale du Cameroun	2 041
États-Unis d'Amérique	283	Maroc	417	États-Unis d'Amérique	1 095
Émirats arabes unis	216	Liban	359	Maroc	849
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	162	États-Unis d'Amérique	352	Algérie	712
Liban	127	Émirats arabes unis	341	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	640
Maroc	111	Algérie	309	Pakistan	605
Pakistan	96	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	196	Émirats arabes unis	523
Autre	1 464	Autre	2 086	Autre	4 733
Total	48 446	Total	19 446	Total	47 612

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement

Comme on peut le voir au tableau 32, les cinq pays de citoyenneté les plus courants des candidats ayant reçu une IPD sont restés les mêmes en 2022 et en 2023. Si l'Inde reste le pays de citoyenneté le plus courant avec une marge importante, cette marge a légèrement augmenté en 2023 (47 %) par rapport à

2022 (44 %). L'Inde et la République populaire de Chine figurent au nombre des trois pays de citoyenneté les plus courants depuis 2021.

Entre 2022 et 2023, des changements importants se sont produits dans le classement des dix pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD.

Ainsi, les Philippines sont passées de la neuvième à la sixième place des pays de citoyenneté les plus courants;

La France, qui figurait parmi ces dix pays en 2022, n'en font plus partie en 2023,

Le Brésil et l'Algérie ont fait leur entrée dans ce classement en 2023;

Le Maroc est passé de la septième à la huitième place des pays de citoyenneté les plus courants entre 2022 et 2023 et

le Pakistan est passé de la dixième à la septième place des pays de citoyenneté les plus courants entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, la proportion de candidats citoyens de pays ne figurant pas parmi les dix pays de citoyenneté les plus courants (c.-à-d. la rubrique « Autre » du tableau 32) est passée de 28 % en 2022 à 25 % en 2023.

Tableau 32 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2021-2023

Pays de citoyenneté	2021 (Nbre) Pays de Citoyenneté		2022 (Nbre) Pays de Citoyenneté		2023 (Nbre)
Inde	65 567	Inde	20 801	Inde	52 106
République populaire de Chine	9 590	Nigeria	2 917	Nigeria	7 263
République de Corée	3 131	République populaire de Chine	2 461	République populaire de Chine	5 854
Nigeria	3 126	République fédérale du Cameroun	1 218	République fédérale du Cameroun	4 335
Brésil	2 880	Iran	1 214	Iran	2 693
Philippines	2 428	France	1 081	Philippines	2 593
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	2 306	Maroc	974	Pakistan	2 565
Iran	1 701	États-Unis d'Amérique	960	Maroc	2 049
République socialiste du Viet Nam	1 514	Philippines	934	Brésil	1 777
République d'Irlande	1 351	Pakistan	922	Algérie	1 592
Autre	20 837	Autre	13 057	Autre	27 439
Total	114 431	Total	46 539	Total	110 266

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les tableaux 33 et 34 présentent une ventilation selon le genre des pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD. Ils révèlent que l'Inde, la République populaire de Chine et le Nigeria sont les pays de citoyenneté les plus courants à la fois chez les hommes et les femmes qui ont été

invités à présenter une demande de résidence permanente en 2023. Les hommes de citoyenneté indienne (52 %) continuent de recevoir une plus grande proportion d'IPD que leurs compatriotes féminines (41 %). Les femmes de citoyenneté chinoise (6 %) et nigériane (9 %) ont reçu une proportion légèrement supérieure d'IPD que les hommes ayant la citoyenneté chinoise (4 %) et nigériane (5 %). Les dix pays de citoyenneté les plus courants ne sont pas tous les mêmes pour les hommes et pour les femmes en 2022. Par exemple, le Brésil et le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer figurent dans la liste des 10 pays les plus courants chez les hommes, mais sont absents du classement chez les femmes; inversement, l'Algérie et la France sont parmi les 10 pays les plus courants chez les femmes, mais pas chez les hommes.

Tableau 33 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2021-2023

Pays de citoyenneté	2021 (Nbre) Pays de Citoyenneté	2022 (Nbre) Pays de Citoyenneté	2023 (Nbre)
Inde	39 991	Inde	13 349
République populaire de Chine	4 237	Nigeria	1 278
Brésil	1 753	République populaire de Chine	1 222
Nigeria	1 560	Iran	716
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1 437	Pakistan	631
République de Corée	1 339	France	565
Iran	1 030	République fédérale du Cameroun	562
Philippines	1 014	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	547
Pakistan	883	Brésil	543
République d'Irlande	798	États-Unis d'Amérique	536
Autre	11 935	Autre	7 143
Total	65 977 Total	27 092 Total	62 642

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 34 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2021-2023

Pays de citoyenneté	2021 (Nbre) Pays de citoyenneté	2022 (Nbre) Pays de Citoyenneté	2023 (Nbre)
Inde	25 575	Inde	7 452
République populaire de Chine	5 351	Nigeria	1 639
République de Corée	1 792	République populaire de Chine	1 239
Nigeria	1 566	République fédérale du Cameroun	656
Philippines	1 414	Philippines	540
Brésil	1 127	France	515
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	869	Liban	507
		Maroc	1 004

République socialiste du Viet Nam	847	Iran	498	Pakistan	969
Iran	671	Maroc	498	Algérie	820
République d'Irlande	553	États-Unis d'Amérique	424	France	736
Autre	8 681	Autre	5 478	Autre	12 067
Total	48 446	Total	19 446	Total	47 612

Source : MBR_FACT_EE_ITA en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Personnes admissibles aux catégories de sélection axées sur les catégories parmi les profils admissibles soumis à Entrée express

Comme le montre la figure 2, 343 875 profils admissibles ont été soumis à Entrée express en 2023.

Les tableaux 35 et 36 présentent le nombre et le pourcentage de profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de SAC, selon le genre et l'âge. Comme le montre le tableau 25, 134 918 personnes, soit 39 % de l'ensemble des profils admissibles soumis, répondaient aux critères de SAC. Parmi les profils admissibles soumis à Entrée express, 23 % ont été retenus pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM, 6 % pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français, environ 6 % pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé, 2 % pour la catégorie (ensemble) des métiers des transports et la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés et environ 0,5 % pour la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture.

Alors que la proportion d'hommes (50 %) et de femmes (50 %) qui se qualifiaient pour la maîtrise du français était la même, il y avait plus d'hommes qui se qualifiaient pour la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture (61 % pour les hommes et 39 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des professions en STIM (68 % pour les hommes et 32 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés (88 % pour les hommes et 12 % pour les femmes) et la catégorie (ensemble) des métiers des transports (92 % pour les hommes et 8 % pour les femmes). Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à satisfaire aux conditions requises pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé, puisque 74 % d'entre elles répondent aux critères de la catégorie (ensemble) des professions de la santé, contre 26 % des hommes.

Tableau 35 : Nombre et pourcentage de profils admissibles soumis par des candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, 2023

2023

Catégorie de la SAC	Nbre d'hommes	% d'hommes	Nbre de femmes	% de femmes	Total
SAC Agriculture	968	61 %	629	39 %	1 597
SAC Francophones	10 479	50 %	10 408	50 %	20 888
SAC Santé	4 976	26 %	14 331	74 %	19 310
SAC STIM	53 540	68 %	24 893	32 %	78 448
SAC Métiers	6 449	88 %	840	12 %	7 289
SAC Transport	6 829	92 %	555	8 %	7 386
Total	183 925	53 %	159 883	46 %	343 875

Source : MBR_FACT_EE_MAIN_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les totaux incluent les profils indiquant « autre genre ».

Comme le montre le tableau 36, pour toutes les catégories (ensemble), à l'exception de la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, la proportion la plus élevée d'admissibilité à la catégorie (ensemble) parmi les profils admissibles a été observée chez les personnes âgées de 20 à 29 ans, suivies par celles âgées de 30 à 34 ans. Pour la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, la part des groupes d'âge est assez semblable : 32 % ont entre 30 et 34 ans, 30 % entre 20 et 29 ans et 25 % entre 35 et 39 ans.

Tableau 36 : Profils admissibles soumis par les candidats qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d'âge, 2023

Groupe d'âge	2023											
	SAC Agriculture		SAC Francophone		SAC Santé		SAC STIM		SAC Métiers		SAC Transport	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<20			4	<1%	6	<1%	1	<1%	2	<1%		
20-29	718	45%	6 247	30%	7 885	41%	33 661	43%	5 172	71%	5 098	69%
30-34	410	26%	6 770	32%	6 157	32%	24 269	31%	1 070	15%	1 155	16%
35-39	283	18%	5 151	25%	3 633	19%	13 668	17%	564	8%	627	8%
40-44	120	8%	1 999	10%	1 178	6%	5 447	7%	273	4%	304	4%
45+	66	4%	717	3%	448	2%	1 388	2%	194	3%	192	3%
Non précisé					3	<1%	14	<1%	14	<1%	10	<1%
Total	1 597	100%	20 888	100%	19 310	100%	78 448	100%	7 289	100%	7 386	100%

Source : MBR_FACT_EE_MAIN_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Personnes dans le bassin qui satisfait aux conditions requises pour la sélection axée sur les catégories au titre d'Entrée express

Les tableaux 37 et 38 présentent le nombre et le pourcentage de candidats du bassin qui se sont qualifiés pour les critères de la SAC. Comme le montre le tableau 37, au total, 210 859 candidats se sont qualifiés pour les critères de la SAC. Par rapport aux femmes, la proportion de candidats masculins dans le bassin était plus élevée pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM (27 % pour les hommes et 15 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés (3 % pour les hommes et 1 % pour les femmes) et la catégorie (ensemble) des transports (4 % pour les hommes et <1 % pour les femmes). En revanche, les femmes étaient plus nombreuses à se qualifier pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français (4 % pour les femmes et 3 % pour les hommes) et pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé (7 % pour les femmes et 2 % pour les hommes). Même si le nombre d'hommes qualifiés pour la catégorie (ensemble) des professions de l'agriculture soit plus élevé, la proportion (<1 %) est la même pour les deux sexes.

Tableau 37 : Nombre et pourcentage de candidats dans le bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le genre, en date du 8 janvier 2024

Catégorie de la SAC	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
SAC Agriculture	419	<1 %	296	<1 %
SAC Francophones	3 722	3 %	3 526	4 %
SAC Santé	2 467	2 %	7 296	7 %
SAC STIM	30 367	27 %	14 822	15 %
SAC Métiers	3 496	3 %	549	1 %
SAC Transport	4 245	4 %	298	<1 %
Tous les candidats du bassin*	110 441		100 418	

Source : MBR_FACT_EE_MAIN_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

* Tous les candidats du bassin comprennent 21 personnes d'un genre autre et 17 de genre inconnu, pour un total de 38.

En ce qui concerne les groupes d'âge, pour toutes les catégories (ensembles), à l'exception de la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, la proportion la plus élevée d'admissibilité à la catégorie (ensemble) parmi les profils admissibles a été observée chez les personnes âgées de 20 à 29 ans, suivies par celles âgées de 30 à 34 ans. Pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM, la part des groupes d'âge est assez semblable, puisque 35 % des personnes étaient âgées de 20 à 29 ans et 34 % de 30 à 34 ans. Une situation semblable a été observée dans la catégorie (ensemble) des professions de l'agriculture, où 32 % des personnes

étaient âgées de 20 à 29 ans et 28 % de 30 à 34 ans, et dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé, où 35 % des personnes étaient âgées de 20 à 29 ans et 32 % de 30 à 34 ans. En revanche, les catégories (ensembles) des métiers spécialisés et des transports présentaient des différences importantes dans les proportions entre les groupes d'âge. En effet, 69 % des candidats du bassin qui se sont qualifiés pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés étaient âgés de 20 à 29 ans et 15 % de 30 à 34 ans. Une proportion semblable a été observée pour la catégorie (ensemble) des transports : 67 % des candidats étaient âgés de 20 à 29 ans et 15 % de 30 à 34 ans. Enfin, pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français, la plus grande proportion de candidats dans le bassin était âgée de 30 à 34 ans (30 %), suivie par ceux âgés de 35 à 39 ans (29 %).

Tableau 38 : Candidats dans le bassin qui satisfont aux critères de la SAC, selon le groupe d'âge, en date du 8 janvier 2024

2023												
Groupe d'âge	SAC Agriculture		SAC Francophones		SAC Santé		SAC STIM		SAC Métiers		SAC Transport	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<20			3	<1 %			1	<1 %				
20-29	230	32 %	1 720	24 %	3 436	35 %	16 039	35 %	2 782	69 %	3 058	67 %
30-34	197	28 %	2 151	30 %	3 135	32 %	15 361	34 %	593	15 %	661	15 %
35-39	177	25 %	2 112	29 %	2 124	22 %	8 706	19 %	310	8 %	422	9 %
40-44	71	10 %	927	13 %	762	8 %	3 950	9 %	204	5 %	245	5 %
45+	40	6 %	336	5 %	307	3 %	1 137	3 %	152	4 %	158	3 %
Non précisé							1	<1 %	4	<1 %		
Total	715	100 %	7 249	100 %	9 764	100 %	45 195	100 %	4 045	100 %	4 544	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente au titre de la sélection axée sur les catégories (ensembles) dans le cadre d'Entrée express

Comme on l'a déjà mentionné (tableau 10), au total, 25 870 candidats ont été invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des rondes de sélection axée les catégories (ensembles) en 2023. Parmi ceux qui ont

reçu une IPD, à l'exception de la catégorie (ensemble) de maîtrise du français, la majorité des candidats étaient âgés de 20 à 29 ans, suivis par le groupe d'âge des 30 à 34 ans (tableau 39), toutes catégories (ensembles) confondues. Pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français, c'est l'inverse, puisque 34 % des candidats étaient âgés de 30 à 34 ans et 32 % de 20 à 29 ans.

Tableau 39 : IPD envoyées aux candidats qui se qualifient dans les catégories (ensembles) de la SAC, selon le groupe d'âge, 2023

Groupe d'âge	2023											
	SAC Agri		SAC Franco		SAC Santé		SAC STIM		SAC Métiers		SAC Trans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<20			1	<1 %								
20-29	634	52 %	5 111	32 %	4 827	47 %	16 972	53 %	3 043	74 %	1 666	68 %
30-34	326	27 %	5 429	34 %	3 387	33 %	8 929	28 %	659	16 %	542	22 %
35-39	179	15 %	3 528	22 %	1 421	14 %	4 325	13 %	256	6 %	189	8 %
40-44	57	5 %	1 293	8 %	378	4 %	1 511	5 %	87	2 %	44	2 %
45+	20	2 %	450	3 %	172	2 %	373	1 %	46	1 %	25	1 %
Non précisé							1	<1 %				
Total	1 216	100 %	15 812	100 %	10 185	100 %	32 111	100 %	4 091	100 %	2 466	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Les données incluent le PCP

Comme le montre le tableau 40, une plus grande proportion de candidats masculins que féminins ont reçu une IPD pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM (36 % pour les hommes et 20 % pour les femmes), la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés (6 % pour les hommes et 1 % pour les femmes) et la catégorie (ensemble) des transports (3 % pour les hommes et 1 % pour les femmes). En revanche, les femmes ont reçu une proportion plus élevée d'IPD que les hommes dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé (4 % pour les hommes et 16 % pour les femmes). Alors que les deux genres ont reçu une proportion égale d'IPD pour la catégorie (ensemble) des professions de l'agriculture (1 %), les femmes ont reçu une proportion légèrement plus élevée d'IPD pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français (12 % pour les hommes

et 17 % pour les femmes).

Tableau 40 : Nombre et pourcentage d'IPD envoyées à des candidats qui satisfont aux conditions des catégories (ensembles) de la SAC, selon le genre, 2023

Catégorie (ensemble) de la SAC	2023			
	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
SAC Agriculture	732	1 %	484	1 %
SAC Francophones	7 712	12 %	8 100	17 %
SAC Santé	2 665	4 %	7 518	16 %
SAC STIM	22 427	36 %	9 679	20 %
SAC Métiers spécialisés	3 642	6 %	448	1 %
SAC Transport	2 141	3 %	324	1 %
Total (SAC+autres rondes)	62 642		47 612	

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

* Le total général de la SAC et des autres rondes en 2023 est de 110 266, dont 7 pour Autre genre, 5 pour Genre inconnu, pour un total de 12

Le tableau 41 montre le nombre d'IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC en 2023, mais qui n'ont pas nécessairement été invités lors d'une ronde d'invitation de la SAC. Par exemple, les candidats du PCP ne recevront pas d'invitation de la SAC, car ces invitations s'adressent uniquement aux candidats admissibles qui n'ont pas été désignés par une province ou un territoire. Pour la catégorie (ensemble) des professions de l'agriculture et de l'agroalimentaire, une grande partie des candidats ont reçu une IPD au titre du PTQF (48 %), suivi par la CEC (41 %), le PCP (10 %) et le PTMSF (<1 %). Une tendance semblable a également été observée pour la maîtrise français puisqu'une grande partie des candidats a reçu une IPD au titre du PTQF (83 %), suivi par le CEC (11 %), le PCP (5 %) et le PTMSF (1 %), et pour la catégorie (ensemble) des professions de la santé, une grande partie des candidats a reçu une IPD par l'entremise du PTQF (46 %), suivi par le CEC (34 %) et le PCP (20 %). En revanche, les catégories (ensembles) des professions en STIM, métiers spécialisés et métiers des transports comptent une part importante de candidats ayant reçu des IPD par l'entremise de la CEC. Pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM, 54 % des IPD ont été envoyées à des candidats qualifiés pour la CEC, 25 % pour le PCP et 22 % pour le PTQF. Pour la catégorie (ensemble) des professions des transports, une grande partie des candidats ont reçu des IPD au titre de la CEC (61 %), suivie par le PTQF (21 %), le PCP (18 %) et le PTMSF (<1 %). Enfin, une tendance semblable a été observée pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés : 62 % des candidats ont reçu une IPD par l'entremise de la CEC, suivie

par le PCP (30 %), le PTQF (8 %) et le PTMSF (1 %).

Tableau 41 : Nombre d'IPD envoyées aux candidats par programme qui se qualifient pour les catégories (ensembles) de la SAC, 2023

Programme	2023											
	SAC – Agriculture		SAC – Francophone		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Catégorie de l'expérience canadienne	503	41%	1 816	11%	3 466	34%	17 196	54%	2 525	62%	1 512	61%
Programme des candidats des provinces (et des territoires)	124	10%	868	5%	1 998	20%	7 986	25%	1 235	30%	433	18%
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	588	48%	13 123	83%	4 721	46%	6 929	22%	329	8%	520	21%
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	1	<1%	5	<1%		0%		0%	2	<1%	1	<1%
Total	1 216	100%	15 812	100%	10 185	100%	32 111	100%	4 091	100%	2 466	100%

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Du 28 juin 2023, date du lancement de la première sélection axée sur les catégories (ensembles), au 31 décembre 2023, 51 218 IPD ont été envoyées dans le cadre de la sélection axée sur les catégories (ensembles), de la sélection générale et de la sélection du PCP. De ce nombre, 25 870 IPD ont été envoyées à des candidats qualifiés des catégories (ensembles) de la SAC, 23 800 IPD ont été envoyées à des candidats ayant participé aux rondes générales et 1 548 IPD ont été envoyées à des candidats ayant participé aux rondes du PCP (tableau 42). Si on considère l'ensemble de l'année 2023 (tableau 42a), 110 226 IPD ont été envoyées dans le cadre de 42 rondes du PTQF, générales, de la SAC et du PCP. En 2023, une part importante des IPD a été envoyée dans le cadre de rondes générales (70 %), suivies par les rondes de la SAC (23 %).

Tableau 42 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, du 28 juin au 31 décembre 2023

SAC et autre type de ronde	Nbre de rondes	28 juin au 31 déc. 2023
SAC – Professions de la santé	3	5 600
SAC – STIM	2	6 400
SAC – Francophones	6	8 700
SAC – Agriculture	2	1 000
SAC – Métiers spécialisés	2	2 500
SAC – Transport	2	1 670
Total de rondes de la SAC *	17	25 870
Générale	9	23 800
PCP	1	1 548
Total général	27	51 218

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Tableau 42a : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères des catégories (ensembles) de la SAC et de la ronde générale, y compris le PCP, 2023

SAC et autre type de ronde	Nbre de rondes	2023
PTQF	1	3 300
Générale	19	76 700
PCP	5	4 396
SAC – Professions de la santé	3	5 600
SAC – STIM	2	6 400
SAC – Francophones	6	8 700
SAC – Agriculture	2	1 000
SAC – Métiers spécialisés	2	2 500
SAC – Transport	2	1 670
Total	42	110 266

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Le tableau 43 présente les objectifs en matière d'IPD de 2023 du Ministère pour la SAC et les progrès réalisés par rapport à ces objectifs, ainsi que le total moyen des points du SCG pour les rondes de l'IPD de la SAC. Les candidats contribuent à un objectif par catégorie (ensemble) tant qu'ils satisfont aux critères de la catégorie (ensemble), quel que soit le type de ronde auquel ils ont été invités à présenter leur demande de résidence permanente. Certains candidats peuvent

se qualifier pour plus d'une catégorie (ensemble) s'ils satisfont aux critères de chacune d'entre elles. En outre, les chiffres des IPD du PCP ne sont pas non plus pris en compte dans les objectifs de la SAC.

En 2023, le total moyen des points du SCG pour les rondes de l'IPD de la SAC se situait entre 427 et 498. En outre, le Ministère avait des objectifs différents pour chaque catégorie, à savoir de 28 à 31 % pour les professions en STIM, de 11 à 15 % pour la maîtrise du français, de 9 à 13 % pour les professions de la santé, de 2 à 4 % pour les métiers spécialisés et de 1 à 2 % pour les professions de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que pour les métiers des transports. Comme le montre le tableau, le ministère a atteint ses objectifs en matière d'IPD pour 2023 pour chaque catégorie (ensemble) et a même dépassé son objectif pour la catégorie (ensemble) de maîtrise du français.

Tableau 43 : Nombre total moyen de points du SCR pour les rondes d'IPD de la SAC et progrès par rapport aux objectifs, 2023

Catégorie de la SAC	Moyenne du total de points du SCR	IPD cumulatives	% des IPD	Objectif de 2023
SAC – Agriculture	427	1 092	1 %	1 %-2 %
SAC – Francophones	476	14 944	18 %	11 %-15 %
SAC – Professions de la santé	474	8 187	10 %	9 %-12 %
SAC – STIM	498	24 125	29 %	28 %-31 %
SAC – Métiers spécialisés	447	2 856	3 %	3 %-4 %
SAC – Transport	468	2 033	2 %	1 %-2 %
Total de la SAC		53 237*		

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

*Nombre total d'IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères et aux catégories de la SAC en 2023, à l'exclusion du PCP

Comme le montre le tableau 44, les dix pays de citoyenneté les plus courants varient d'une catégorie (ensemble) à l'autre. Toutefois, l'Inde était le pays de citoyenneté le plus courant, avec une marge importante pour toutes les catégories (ensembles), sauf pour les épreuves de maîtrise du français, où le Cameroun était le pays de citoyenneté le plus courant. Le Nigeria est resté parmi les trois premiers pays de citoyenneté les plus courants pour cinq catégories (ensembles), à l'exception de la catégorie (ensemble) de maîtrise du français. Pour la catégorie (ensemble) des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les trois premiers

pays de citoyenneté étaient l'Inde (39 %), le Nigeria (32 %) et la République populaire de Chine (3 %). De même, ces trois pays figurent parmi les trois premiers pays de citoyenneté (Inde : 54 %, République populaire de Chine : 8 %, Nigeria : 5 %) pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM. En ce qui concerne la maîtrise du français, les dix pays de citoyenneté les plus courants sont représentés par des pays où le français est couramment utilisé. Les trois pays de citoyenneté les plus courants dans cette catégorie (ensemble) sont le Cameroun (27 %), le Maroc (13 %) et l'Algérie (10 %). Dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé et des métiers spécialisés, les trois principaux pays de citoyenneté sont l'Inde, les Philippines et le Nigeria. Dans la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés, l'Inde est le pays de citoyenneté le plus courant, avec une marge importante (74 %), suivie des Philippines (3 %) et du Nigeria (2 %). Dans la catégorie (ensemble) des professions de la santé, le pays de citoyenneté le plus courant est l'Inde (39 %), suivi du Nigeria (12 %) et des Philippines (6 %). Enfin, les trois pays de citoyenneté les plus courants dans la catégorie (ensemble) des transports sont l'Inde (71 %), le Nigeria (7 %) et le Pakistan (2 %).

Tableau 44 : IPD envoyées aux candidats par les 10 pays de citoyenneté les plus courants qui satisfont aux critères de la SAC, 2023

10 PC les plus courants	SAC – Agriculture		10 PC les plus courants	SAC – Francophones		10 PC les plus courants	SAC – Santé	
	Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Inde	473	39 %	République fédérale du Cameroun	4 229	27 %	Inde	3 956	39 %
Nigeria	391	32 %	Maroc	1 993	13 %	Nigeria	1 236	12 %
République populaire de Chine	32	3 %	Algérie	1 568	10 %	Philippines	602	6 %
République fédérale du Cameroun	29	2 %	France	1 462	9 %	Pakistan	484	5 %
Iran	27	2 %	Maurice	755	5 %	République fédérale du Cameroun	376	4 %
Philippines	24	2 %	Nigeria	663	4 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	252	2 %
Pakistan	21	2 %	Liban	638	4 %	Iran	240	2 %
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	20	2 %	Tunisie	574	4 %	République populaire de Chine	229	2 %
Brésil	16	1 %	République de Côte d'Ivoire	508	3 %	États-Unis d'Amérique	212	2 %
Canada	16	1 %	Inde	293	2 %	Algérie	158	2 %
Autre	167	14 %	Autre	3 129	20 %	Autre	2 440	24 %
Total	1 216	100 %	Total	15 812	100 %	Total	10 185	100 %

10 PC les plus courants	SAC – STIM		10 PC les plus courants	SAC – Métiers spécialisés		10 PC les plus courants	SAC – Transport	
	Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Inde	17 387	54 %	Inde	3 010	74 %	Inde	1 753	71 %
République populaire de Chine	2 551	8 %	Philippines	115	3 %	Nigeria	166	7 %
Nigeria	1 648	5 %	Nigeria	89	2 %	Pakistan	51	2 %
Iran	901	3 %	Iran	73	2 %	Canada	31	1 %
Pakistan	758	2 %	République populaire de Chine	61	1 %	Ukraine	27	1 %
République fédérale du Cameroun	651	2 %	Brésil	60	1 %	République populaire de Chine	26	1 %
Brésil	538	2 %	Royaume-Uni et	60	1 %	Iran	24	1 %

		territoires d'outre-mer					
Philippines	373	1 %	République d'Irlande	54	1 %	Brésil	23 1 %
Bangladesh	344	1 %	République fédérale du Cameroun	49	1 %	Maroc	22 1 %
Maroc	335	1 %	Mexique	47	1 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	20 1 %
Autre	6 625	21 %	Autre	473	12 %	Autre	323 13 %
Total	32 111	100 % Total		4 091	100 % Total		2 466 100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement. Les données incluent le PCP

Comme le montre le tableau 45, les dix pays de résidence les plus courants varient d'une catégorie (ensemble) à l'autre. Néanmoins, le Canada était le pays de résidence le plus courant, avec une marge importante pour toutes les catégories (ensembles), sauf pour les épreuves de maîtrise du français, où le Cameroun était le pays de résidence le plus courant. L'Inde est restée parmi les trois premiers pays de citoyenneté les plus courants pour cinq catégories (ensembles), à l'exception de la catégorie (ensemble) de maîtrise du français. Pour les catégories (ensemble) des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des métiers spécialisés, des professions de la santé et des métiers des transports, les trois pays de résidence les plus courants sont le Canada, le Nigeria et l'Inde, même les pourcentages varient pour chaque catégorie (ensemble). Dans la catégorie (ensemble) de la maîtrise du français, les trois pays de résidence les plus courants étaient le Cameroun (24 %), le Canada (16 %) et le Maroc (11 %). Les trois pays de résidence les plus courants étaient le Canada (75 %), l'Inde (6 %) et les États-Unis d'Amérique (5 %) pour la catégorie (ensemble) des professions en STIM.

Tableau 45 : IPD envoyées aux candidats par les 10 pays de résidence les plus courants qui satisfont aux critères de la SAC, 2023

10 PR les plus courants	SAC – Agriculture		10 PR les plus courants	SAC – Francophones		10 PR les plus courants	SAC – Santé	
	Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Canada	673	55 %	République fédérale du Cameroun	3 788	24 %	Canada	4 911	48 %
Nigeria	337	28 %	Canada	2 574	16 %	Inde	1495	15 %
Inde	65	5 %	Maroc	1673	11 %	Nigeria	640	6 %
République fédérale du Cameroun	26	2 %	Algérie	1 343	8 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	403	4 %
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	25	2 %	Maurice	646	4 %	Pakistan	372	4 %
Pakistan	15	1 %	France	551	3 %	République fédérale du Cameroun	329	3 %
Iran	15	1 %	Nigeria	538	3 %	États-Unis d'Amérique	234	2 %
Australie	6	0 %	République de Côte d'Ivoire	456	3 %	Émirats arabes unis	194	2 %
Ghana	5	0 %	Tunisie	416	3 %	Algérie	147	1 %
Burkina Faso	4	0 %	Liban	402	3 %	Iran	121	1 %
Autre	45	4 %	Autre	3 425	22 %	Autre	1 339	13 %
Total	1 216	100 %	Total	15 812	100 %	Total	10 185	100 %

10 PR les plus courants	SAC – STIM		10 PR les plus courants	SAC – Métiers spécialisés		10 PR les plus courants	SAC – Transport	
	Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Canada	23 931	75 %	Canada	3 775	92 %	Canada	1980	80 %
Inde	2015	6 %	Inde	82	2 %	Inde	141	6 %
États-Unis d'Amérique	1625	5 %	Nigeria	56	1 %	Nigeria	119	5 %
Nigeria	726	2 %	République fédérale du Cameroun	41	1 %	Pakistan	33	1 %
République fédérale du Cameroun	564	2 %	Australie	17	0 %	Maroc	20	1 %
Pakistan	267	1 %	Algérie	15	0 %	Émirats arabes unis	19	1 %
Maroc	261	1 %	Iran	13	0 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	18	1 %
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	258	1 %	Liban	11	0 %	Australie	12	0 %
République populaire de Chine	235	1 %	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	9	0 %	États-Unis d'Amérique	9	0 %
Algérie	214	1 %	Pakistan	7	0 %	République fédérale du Cameroun	9	0 %
Autre	2015	6 %	Autre	65	2 %	Autre	106	4 %
Total	32 111	100 %	Total	4 091	100 %	Total	2 466	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement. Les données incluent le PCP

En ce qui concerne le niveau de maîtrise d'une première langue officielle chez les candidats qui ont reçu une IPD et qui satisfaisaient aux critères de la SAC en 2023 (tableau 46), la plupart des candidats se situent au niveau 9 du NCLC/CLB (21 799 candidats) et au niveau 8 du NCLC/CLB (15 052 candidats). Les candidats des catégories (ensembles) des professions en STIM, des professions de la santé et de la maîtrise français ont un niveau de maîtrise plus élevé d'une première langue officielle que les autres catégories (ensembles) de la SAC. Alors que la catégorie (ensemble) des professions en STIM et des soins de santé comptait le plus grand nombre de candidats ayant un NCLC/CLB de 9 et 8, les candidats ayant des compétences en français ont une maîtrise de la première langue officielle légèrement plus élevée que les deux dernières catégories, avec le plus grand nombre de candidats ayant un niveau NCLC/CLB de 9 et 10.

En revanche, c'est dans les catégories (ensemble) métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des métiers des transports que l'on trouve le plus grand nombre de candidats ayant un NCLC/CLB de 7 et 9. Enfin, pour la catégorie (ensemble) des métiers spécialisés, le plus grand nombre de candidats se situe au NCLC/CLB de 7 et 6.

Tableau 46 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC en fonction de la première langue officielle – NCLC/CLB, 2023

	NCLC/CL B 4	NCLC/CL B 5	NCLC/CL B 6	NCLC/CL B 7	NCLC/CL B 8	NCLC/CL B 9	NCLC/CLB 10
SAC – Agriculture	2	62	132	390	220	309	101
SAC – Francophones			1	2 488	3 285	5 589	4 449
SAC – Professions de la santé		21	120	1 876	1 930	4 374	1 864
SAC – STIM		10	26	6 820	8 392	10 600	6 263
SAC – Métiers spécialisés		200	722	1 833	761	403	172
SAC – Transport		82	280	897	464	524	219
Total de la SAC	2	375	1 281	14 304	15 052	21 799	13 068

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Même si l'ordre varie légèrement, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les provinces de destination les plus courantes parmi les candidats qui ont reçu un IPD et qui se sont qualifiés pour les catégories (ensembles) des professions de la santé, des professions en STIM, des métiers spécialisés, des métiers des transports, ainsi que des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (tableau 47). Pour ce qui est de la maîtrise du français, les trois principales provinces de destination étaient l'Ontario (60 %), le Nouveau-Brunswick (13 %) et l'Alberta (12 %).

Tableau 47 : IPD envoyées aux candidats qui satisfont aux critères de la SAC, par destination prévue (provinces et territoires), 2023

Provinces et territoires	SAC – Agriculture		SAC – Francophones		SAC – Santé		SAC – STIM		SAC – Métiers spécialisés		SAC – Transport	
	Nbre	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Terre-Neuve-et-Labrador	5	<1 %	41	<1 %	47	<1 %	70	<1 %	5	<1 %	5	<1 %
Île-du-Prince-Édouard	5	<1 %	56	<1 %	54	1 %	21	<1 %	5	<1 %	19	1 %
Nouvelle-Écosse	20	2 %	198	1 %	223	2 %	680	2 %	38	1 %	45	2 %
Nouveau-Brunswick	18	1 %	2 099	13 %	291	3 %	597	2 %	37	1 %	34	1 %
Ontario	591	49 %	9 524	60 %	6 377	63 %	20 890	65 %	2 970	73 %	1 367	55 %
Manitoba	60	5 %	594	4 %	251	2 %	375	1 %	50	1 %	310	13 %
Saskatchewan	94	8 %	287	2 %	243	2 %	425	1 %	25	1 %	50	2 %
Alberta	191	16 %	1 828	12 %	1 374	13 %	3 142	10 %	229	6 %	295	12 %
Territoires du Nord-Ouest			20	<1 %	6	<1 %	13	<1 %			7	<1 %
Colombie-Britannique	229	19 %	1 107	7 %	1 302	13 %	5 873	18 %	732	18 %	328	13 %
Yukon	2	<1 %	43	<1 %	15	<1 %	15	<1 %	3	<1 %	4	<1 %
Nunavut	1	<1 %	15	<1 %	2	<1 %	10	<1 %	2	<1 %	2	<1 %
Total	1 216	100 %	15 812	100 %	10,185	100 %	32 111	100 %	4 091	100 %	2 466	100 %

Source : MBR_FACT_EE_ITA_CBS en date du 8 janvier 2024

Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.
Les données incluent le PCP

Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

Si l'on tient compte uniquement des demandeurs principaux et que l'on fait abstraction des membres de leur famille qui les accompagnent, le nombre total de demandes présentées dans le cadre d'EE en 2023 (80 862) était considérablement plus élevé qu'en 2022 (34 976), mais légèrement inférieur qu'en 2021 (102 152), comme le montre le tableau 48. La répartition des demandes entre hommes et femmes est demeurée relativement la même au cours des trois dernières années, les hommes ayant présenté plus de demandes (56 %) que les femmes (44 %). L'examen du tableau 48 révèle quelques différences entre hommes et femmes dans la ventilation des demandes par programme. Ainsi, le nombre de demandes que les hommes ont présentées au titre de la CEC (22 024) est plus élevée que chez les femmes (16 025), et ce, pour chacune des trois années. La même tendance est observée pour les demandes présentées au titre du PCP dans le cadre d'EE : pour les trois dernières années, les demandes présentées par des hommes (13 192) ont été plus nombreuses que celles présentées par des femmes (7 946). En revanche, dans le cas du TPQF, une plus grande proportion des demandes a été présentée par les femmes (11 644) que par les hommes (10 023) au cours des trois dernières années. Moins de 5 demandes ont été soumises pour un autre genre dans le cadre de la CEC et moins de 5 demandes ont été soumises dans le cadre de la CEC et du PCP dans le cas d'une personne inconnue.

Tableau 48 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2021 et 2023, selon la catégorie d'immigration et le genre (en cas)

Genre – Entrée express	2021	2022	2023	Total général
Femmes	43 839	14 620	35 616	94 075
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	34 111	4 913	16 025	55 049
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	4 327	2 533	11 644	18 504
Programme des candidats des provinces (et des territoires)(EE)	5 401	7 174	7 946	20 521
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)			1	1
Hommes	58 312	20 356	45 239	123 907
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	47 175	7 359	22 024	76 558
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	3 882	2 236	10 023	16 141
Programme des candidats des provinces (et des territoires)(EE)	7 255	10 761	13 192	31 208
Autre genre			1	1
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)			1	1
Inconnu	1		6	7

Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	1		2	3
Programme des candidats des provinces (et des territoires)(EE)			4	4
Total général	102 152	34 976	80 862	217 990

Source des données : COGNOS (MBR) extrait en date du 8 février 2024
Données compilées par : OPP-DART-2024-24798

Le tableau 49 montre qu'en 2023, l'Ontario (48 664) reste la province de destination prévue, suivi de la Colombie-Britannique (15 227) puis de l'Alberta (8 403). Ces provinces ont été les destinations les plus courantes au cours des trois dernières années. Le nombre de demandes reçues par l'entremise d'EE pour des candidats ayant l'intention de s'établir en Ontario a considérablement augmenté, passant de 16 919 en 2022 à 48 664 en 2023, de 6 958 à 15 227 en Colombie-Britannique et de 4 363 à 8 403 en Alberta au cours de la même période.

Tableau 49 : Nombre de demandes d'Entrée express (EE) reçues en tant que demandeurs principaux de la résidence permanente entre 2021 et 2023, selon la province ou le territoire de destination (en cas)

Province de destination	2021	2022	2023	Total général
Alberta	7 613	4 363	8 403	20 379
Colombie-Britannique	23 365	6 958	15 227	45 550
Manitoba	1 784	2042	2 304	6 130
Nouveau-Brunswick	1 348	868	1937	4 153
Terre-Neuve-et-Labrador	259	307	235	801
Territoires du Nord-Ouest	58	31	44	133
Nouvelle-Écosse	2 912	1784	2033	6 729
Nunavut	9	7	9	25
Ontario	62 175	16 919	48 664	127 758
Île-du-Prince-Édouard	720	392	451	1563
Saskatchewan	1 819	1 266	1497	4 582
Yukon	90	39	58	187
Total général	102 152	34 976	80 862	217 990

Source des données : COGNOS (MBR) extrait en date du 8 février 2024
Données compilées par : OPP-DART-2024-24798

Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d'Entrée express

Le tableau 50 montre le temps, en mois, qu'il a fallu à IRCC pour traiter 80 % des demandes présentées au titre de chaque programme. Alors qu'en 2022, IRCC n'avait pas respecté la norme de traitement selon laquelle 80 % des demandes issues du système EE doivent être réglées dans un délai de 6 mois, le Ministère a respecté sa norme de traitement de 6 mois pour la CEC et le PTQF. Il s'agit d'une

diminution importante par rapport à 2022 (22 mois), ce qui démontre que les opérations et la capacité de traitement d'IRCC se sont rétablies à la suite de la pandémie de COVID-19. Le délai de traitement dans le volet du PCP d'EE est passé de 12 mois à la fin de 2022 à 8 mois en 2023. Entre 2021 et 2023, les délais de traitement ont diminué pour tous les programmes d'EE, à l'exception du PTMSF.

Tableau 50 : Délais de traitement* des demandes de résidence permanente présentées au titre d'Entrée express de 2021 à 2023, selon l'année et la catégorie d'immigration (en mois)

Catégorie d'immigration	2021	2022	2023
Catégorie de l'expérience canadienne (EE)	6	19	5
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (EE)	28	30	6
Programme des candidats des provinces (et des territoires)(EE)	22	12	8
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (EE)	23	62	84
Tous les programmes	8	22	6

Source des données : COGNOS (MBR) extrait en date du 29 janvier 2024
Données compilées par : OPP-DART-2024-24798

*Le délai de traitement correspond au temps qu'il a fallu à IRCC pour régler 80 % des demandes au cours des six derniers mois. Autrement dit, les délais sont basés sur la période allant du 1er juillet au 31 décembre de chaque année. Précisons qu'un minimum de 10 cas est nécessaire pour calculer le délai de traitement.

Candidats admis dans le cadre d'Entrée express et province ou territoire de destination prévue

Comme l'indique le tableau 51, en 2023, 120 770 demandeurs principaux et membres de leur famille les accompagnant ont été admis au Canada à titre de résidents permanents dans le cadre d'EE. En comparaison, 116 375 demandeurs principaux et membres de leur famille les accompagnant ont été admis en 2022, et 155 845 en 2021.

En 2023, 41 865 admissions provenant de l'EE ont été réalisées par l'intermédiaire de la CEC, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 28 335 admissions provenant d'EE en 2022. En outre, en 2023, les admissions au titre du PCP (43 290) ont connu une légère baisse par rapport à 2022. Les personnes admises au titre du PTQF ont également connu une légère baisse, passant de 40 860 en 2022 à 35 500 en 2023. Il y a également eu 110 admissions dans le cadre du PTMSF, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux 500 admissions en 2021 et aux 450 admissions en 2022.

Tableau 51 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique, 2021-2023

Catégorie d'immigration	2021	2022	2023	Total
-------------------------	------	------	------	-------

Catégorie de l'expérience canadienne	130 460	28 335	41 865	200 665
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	500	450	110	1 060
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	8 165	40 860	35 500	84 530
Programme des candidats des provinces	16 720	46 725	43 290	106 735
Total économique	155 845	116 375	120 770	392 990

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Remarque :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veuillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Comme le montre le tableau 52, les candidats principaux de sexe masculin ont été le plus souvent admis au titre de la CEC (17 255) et le moins souvent admis dans le cadre du PTMSF (35) en 2023. De même, les candidats principaux de sexe féminin ont été le plus souvent admis dans le cadre de la CEC (12 175) et le moins souvent dans le cadre du PTMSF (5) en 2023 (tableau 53).

Tableau 52 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express selon le programme d'immigration économique, demandeur principal et genre – Hommes, 2021-2023

Catégorie d'immigration	2021	2022	2023	Total
Catégorie de l'expérience canadienne	54 905	9 730	17 255	81 890
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	230	145	35	410
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	2 485	11 300	9 520	23 305
Programme des candidats des provinces	5 400	11 790	13 440	30 630
Total	63 020	32 965	40 250	136 235

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Note :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veuillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 53 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express selon le programme d'immigration économique, demandeur principal et genre – Femmes, 2021-2023

Catégorie d'immigration	2021	2022	2023	Total
Catégorie de l'expérience canadienne	39 390	7 070	12 175	58 630
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	85	40	5	130
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	2 150	11 790	9 480	23 425
Programme des candidats des provinces	3 085	8 955	7 830	19 875
Total	44 710	27 855	29 495	102 060

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Note :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Comme en fait état le tableau 54, l'Inde demeure, et de loin, le pays de citoyenneté le plus courant parmi les demandeurs principaux admis au Canada dans le cadre d'EE et les membres de leur famille qui les accompagnent. La proportion des personnes admises dans le cadre d'EE et ayant la citoyenneté nigériane a augmenté de 4 % en 2021 à 8 % en 2023, tandis que la proportion de citoyens chinois a connu une légère baisse, passant de 7 % en 2021 à 4 % en 2023. Par rapport à 2022, les 15 pays de citoyenneté les plus courants sont très semblables en 2023, à l'exception de quelques changements mineurs. La France figure ainsi sur la liste des 15 pays de citoyenneté les plus courants des personnes admises par l'entremise d'EE, tandis que la République de Corée ne figurait plus sur la liste en 2023.

Tableau 54 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express, selon les 15 pays de citoyenneté les plus courants, 2021-2023

Pays de citoyenneté	2021	Pays de citoyenneté	2022	Pays de citoyenneté	2023
Inde	82 955	Inde	53 730	Inde	54 015
République populaire de Chine	11 705	Nigeria	13 785	Nigeria	9 200
Nigeria	5 800	République populaire de Chine	4 410	République populaire de Chine	5 115
Brésil	5 650	Pakistan	4 005	République fédérale du Cameroun	3 970
États-Unis d'Amérique	4 280	États-Unis d'Amérique	2 825	Pakistan	3 640
République de Corée	3 850	République fédérale du Cameroun	2 355	États-Unis d'Amérique	3 390
Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	3 545	Philippines	2 235	Maroc	2 615
Philippines	2 940	Liban	2 220	Philippines	2 590
Iran	2 385	Maroc	2 045	Iran	2 445
République d'Irlande	2 100	Iran	2 025	Brésil	2 375
France	1 705	Brésil	1 840	Liban	2 320
Pakistan	1 685	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1 590	Espagne	1 895
Mexique	1 660	Algérie	1 535	Royaume-Uni et territoires d'outre-mer	1 870
Vietnam	1 620	Bangladesh	1 420	Algérie	1 845
Ukraine	1 410	République de Corée	1 340	Bangladesh	1 300
15 pays de citoyenneté les plus	133 295	15 pays de citoyenneté les plus	97 370	15 pays de citoyenneté les plus courants	120 770
Autre	22 550	Autre	19 000	Autre	22 180
Total	155 845	Total	116 375	Total	120 770

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Note :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

À l'instar de la tendance observée à l'étape de la présentation de la demande, et comme en 2021 et en 2022, la majorité des personnes admises en 2023 prévoyait s'établir en Ontario. Viennent ensuite la Colombie-Britannique et l'Alberta (tableau 55). La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan ont enregistré une légère baisse en 2023 par rapport à 2022.

Tableau 55 : Admissions au Canada de résidents permanents dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023

Province ou territoire de destination prévue	2021	2022	2023	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	330	550	565	1 445
Île-du-Prince-Édouard	875	615	640	2 130
Nouvelle-Écosse	3 155	5 295	3 760	12 210
Nouveau-Brunswick	1 395	3 730	2 730	7 855
Ontario	96 560	60 275	67 615	224 445
Manitoba	2 800	5 850	4 470	13 120
Saskatchewan	2 715	6 760	5 595	15 075
Alberta	12 090	13 155	13 085	38 330
Colombie-Britannique	35 735	19 985	22 140	77 865
Yukon	100	85	90	275
Territoires du Nord-Ouest	70	55	75	200
Nunavut	15	15	10	40
Total	155 845	116 375	120 770	392 990

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Note :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veuillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

La proportion de personnes admises ayant prévu s'établir en Ontario était beaucoup moins importante parmi les personnes sélectionnées dans le cadre du PCP (tableau 56), comparativement à celles admises au titre du PTQF, de la CEC et du PTMSF (tableau 57). À l'opposé, à l'instar de 2022, les provinces de l'Atlantique (c.-à-d. Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) comptent davantage de personnes admises par l'entremise du PCP que du PTQF, de la CEC et du PTMSF en 2023.

Tableau 56 : Admissions au Canada de résidents permanents par l'entremise du Programme des candidats des provinces (et des territoires) dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023

Province ou territoire de destination prévue	2021	2022	2023	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	35	430	415	880
Île-du-Prince-Édouard	390	495	560	1 440
Nouvelle-Écosse	1 445	4 595	2 880	8 920
Nouveau-Brunswick	715	3 165	1 895	5 775
Ontario	3 900	12 345	12 245	28 490
Manitoba	1 475	4 995	3 800	10 270
Saskatchewan	1 440	6 145	5 025	12 610
Alberta	2 585	6 665	6 970	16 215
Colombie-Britannique	4 715	7 840	9 425	21 985
Yukon	10	25	50	90
Territoires du Nord-Ouest	15	30	25	70

Total	16 720	46 725	43 290	106 735
--------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Remarque :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

Veillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 57 : Admissions au Canada de résidents permanents par l'entremise du Programme des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) dans le cadre d'Entrée express par province ou territoire de destination prévue, 2021-2023

Province ou territoire de destination prévue	2021	2022	2023	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	300	120	150	565
Île-du-Prince-Édouard	485	120	80	685
Nouvelle-Écosse	1 715	700	880	3 295
Nouveau-Brunswick	680	565	835	2 080
Ontario	92 660	47 930	55 365	195 960
Manitoba	1 325	855	670	2 855
Saskatchewan	1 275	615	570	2 465
Alberta	9 505	6 495	6 115	22 115
Colombie-Britannique	31 020	12 145	12 715	55 880
Yukon	90	55	40	185
Territoires du Nord-Ouest	55	25	50	130
Nunavut	15	15	10	40
Total	139 130	69 650	77 480	286 255

Source : IRCC, DPD, résidents permanents, 31 décembre 2023

Remarque :

Les données sont des estimations préliminaires et pourraient changer.

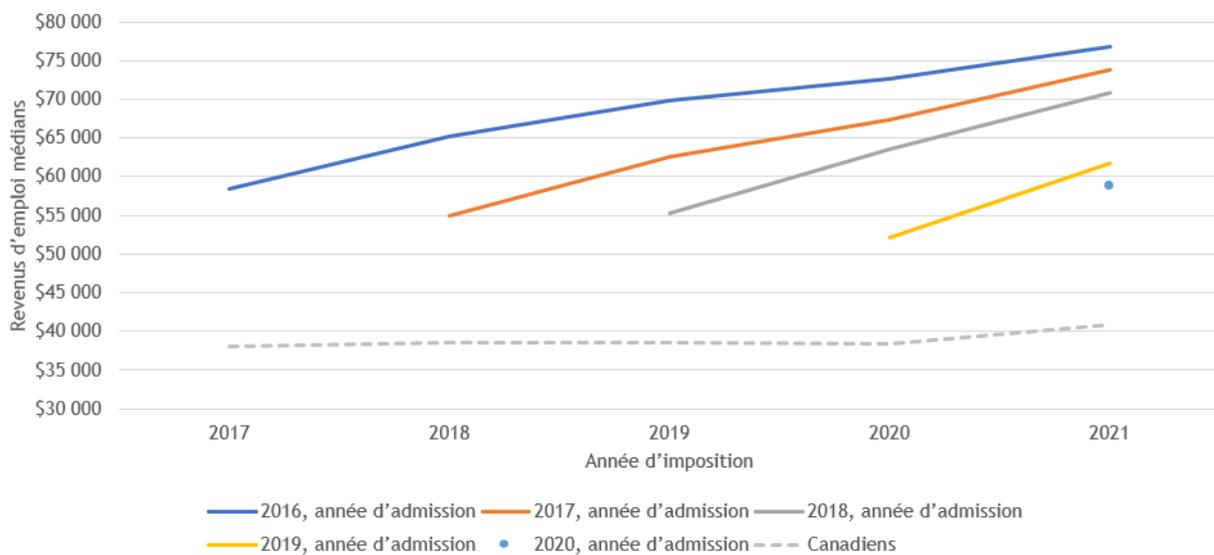
Veillez noter que toutes les valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela a pour but d'éviter que des individus puissent être identifiés lorsque les données d'IRCC sont compilées et comparées à d'autres données statistiques rendues publiques. En raison de l'arrondissement, les données peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Résultats économiques des demandeurs

La figure 4 compare le revenu d'emploi médian au Canada avec le revenu d'emploi médian des demandeurs principaux hautement qualifiés d'EE admis au Canada entre 2016 et 2020. On constate que pour la plupart des années examinées, la tendance est généralement positive pour l'ensemble des cohortes, ce qui se traduit par une augmentation annuelle des revenus d'emploi. Les revenus d'emploi médians des demandeurs de la cohorte admise en 2016 étaient de 58 400 \$ en 2017, un an après leur admission au Canada, et ils atteignaient 76 800 \$ cinq ans après l'admission en 2021. Les demandeurs admis en 2017 touchaient des revenus d'emploi médians de 54 900 \$ en 2018, un an après l'admission, et de 73 800 \$ quatre ans après l'admission en 2021. Suivant une

tendance comparable, les demandeurs admis en 2018 avaient des revenus d'emploi médians de 55 200 \$ en 2019, un an après avoir été admis au Canada, revenus qui augmentaient jusqu'à 70 800 \$ trois ans après leur admission en 2021. Les candidats de la cohorte admise en 2019 avaient un revenu d'emploi médian de 52 100 \$ un an après leur admission en 2020, qui est passé à 61 700 \$ en 2021. La cohorte admise en 2019 a un revenu d'emploi médian légèrement inférieur à celui des cohortes admises en 2016, 2017 et 2018, un an et deux ans après l'admission. Cette différence pourrait s'expliquer par la pandémie de COVID 19 et ses répercussions sur le marché du travail. Enfin, la cohorte admise en 2020, le revenu d'emploi médian était de 58 800 \$ un an après l'admission en 2021. Par rapport aux revenus d'emploi médians au Canada, toutes les cohortes d'admission du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

Figure 4 : Revenus d'emploi médians pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et au Canada et au Canada, 2017-2021



Source : BDIM, mise à jour de 2021

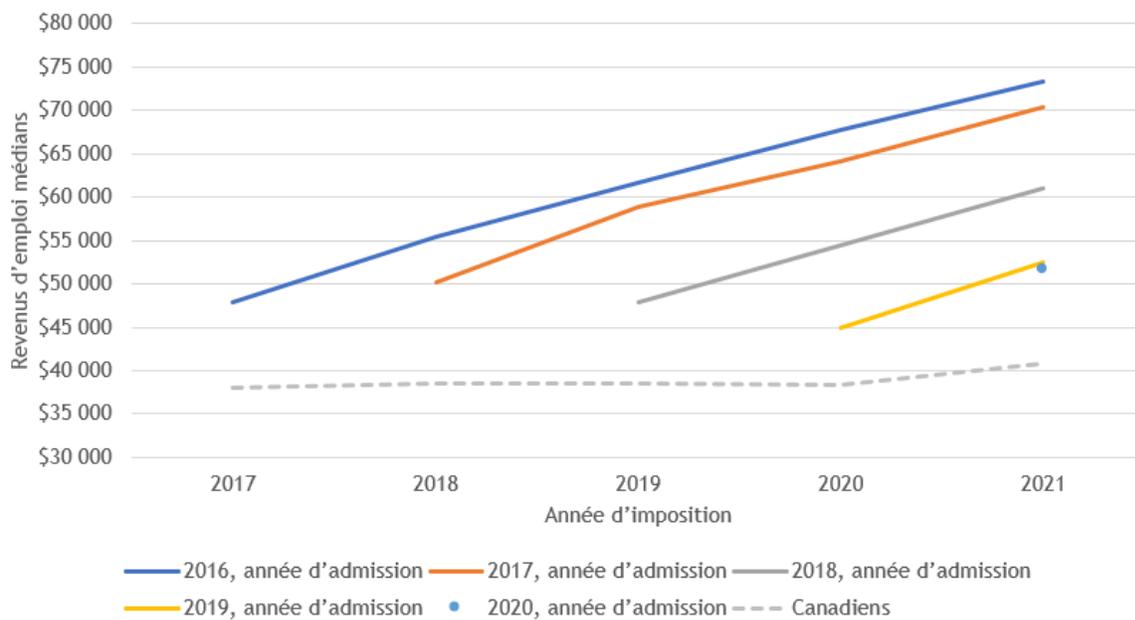
Description textuelle :

Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et au Canada, 2017-2021

Pour la cohorte admise en 2016, le revenu d'emploi médian était de 58 400 \$ un an après l'admission en 2017, de 65 200 \$ deux ans après l'admission en 2018, de 69 900 \$ trois ans après l'admission en 2019, de 72 600 \$ quatre ans après l'admission en 2020 et de 76 800 \$ cinq ans après l'admission en 2021. Pour la cohorte admise en 2017, toujours à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 54 900 \$ après un an en 2018, de 62 600 \$ après deux ans en 2019, de 67 300 \$ après trois ans en 2020 et de 73 800 \$ après quatre ans en 2021. Pour la cohorte admise en 2018, le revenu d'emploi médian était de 55 200 \$ après un an en 2019, de 63 600 \$ après deux ans en 2020 et de 70 800 \$ après trois ans en 2021. Pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 52 100 \$ après un an en 2020 et de 61 700 \$ après deux ans en 2021. Pour la cohorte admise en 2020, les revenus d'emploi médians étaient de 58 800 \$ après quatre ans en 2021. Le revenu d'emploi médian au Canada était de 38 006 \$ en 2017, 38 531 \$ en 2018, 38 482 \$ en 2019, 38 325 \$ en 2020, 40 870 \$ en 2021.

Comme le montre la figure 5, le revenu d'emploi médian des cohortes admises au titre du PCP se situe entre le milieu de la fourchette des 40 000 \$ et le bas de la fourchette des 50 000 \$ un an après l'admission parmi les cohortes. On observe que les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2016, 2017 et 2018 étaient assez comparables trois ans après l'admission, allant d'un faible à moyen 60 000 \$. Pour la cohorte de 2016, les revenus d'emploi médians étaient de 73 300 \$ cinq ans après l'admission en 2021. Pour la cohorte admise en 2019, à l'instar des personnes admises dans le cadre des programmes du THQF d'EE, les revenus d'emploi médians étaient plus faibles (44 900 \$) un an après l'admission en 2020, et ils sont passés à 52 500 \$ en 2021. Le revenu d'emploi médian pour la cohorte admise en 2020 était de 51 700 \$ un an après l'admission en 2021. En général, les revenus d'emploi médians des candidats admis au titre du PCP étaient inférieurs à ceux des candidats admis au titre des programmes des THQF dans le cadre d'EE. Tout comme les cohortes admises dans le cadre d'EE, si l'on compare avec les revenus d'emploi médians au Canada, les cohortes admises au titre du PCP dans le cadre du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

Figure 5 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et au Canada, 2017-2021



Source : BDIM, mise à jour de 2021

Description textuelle :

Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et au Canada, 2017-2021

Pour la cohorte admise en 2016, le revenu d'emploi médian était de 47 900 \$ après un an en 2017, de 55 400 \$ après deux ans en 2018, de 61 700 \$ après trois ans en 2019, de 67 700 \$ après quatre ans en 2020 et de 73 300 \$ après cinq ans. Pour la cohorte admise en 2017, le revenu d'emploi médian était de 50 100 \$ après un an en 2018, de 58 800 \$ après deux ans en 2019, de 64 200 \$ après trois ans en 2020, ainsi que de 70 300 \$ après quatre ans en 2021. Pour la cohorte admise en 2018, le revenu d'emploi médian était de 47 900 \$ après un an en 2019, de 54 400 \$ après deux ans en 2020 et de 61 100 \$ après trois ans en 2021. Pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 44 900 \$ après un an en 2020 et de 52 500 \$ après deux ans en 2021. Le revenu d'emploi médian au Canada était de 38 006 \$ en 2017, 38 531 \$ en 2018, 38 482 \$ en 2019, 38 325 \$ en 2020, 40 870 \$ en 2021.

Le tableau 58 présente les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2017 2018 et 2019 deux ans après l'admission en fonction du critère des études au Canada. Les demandeurs admis au Canada en 2019 qui étaient diplômés d'un programme d'études postsecondaires de trois ans ou plus touchaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs (69 000 \$) à ceux admis en 2017 (65 400 \$) et en 2018 (67 700 \$). Une tendance similaire a été observée chez les candidats ayant un ou deux ans d'études postsecondaires. Par ailleurs, les demandeurs admis au Canada en 2019 sans diplôme d'études postsecondaires canadien (61 100 \$) avaient des revenus d'emploi médians légèrement inférieurs à ceux des cohortes admises en 2017 (67 600 \$) et en 2018 (64 700 \$).

Tableau 58 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le nombre d'années d'études au Canada (candidats du PCP inclus)

	Diplôme d'études postsecondaires – programme d'un an ou de deux ans	Diplôme d'études postsecondaires – programme de trois ans ou plus	Aucun diplôme d'études postsecondaires au Canada	Sans objet*
2017	50 600 \$	65 400 \$	67 600 \$	63 900 \$
2018	49 300 \$	67 700 \$	64 700 \$	62 100 \$
2019	51 000 \$	69 000 \$	61 100 \$	52 900 \$

* Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère des études au Canada.

Source : BDIM, mise à jour de 2021

Même si les points supplémentaires accordés pour un emploi réservé sont passés de 600 à 50 ou 200 points en novembre 2016, un petit nombre de demandeurs appartenant aux cohortes admises en 2017 et en 2018 a tout de même reçu 600 points à ce titre en raison de délais de traitement. Comme le montre le tableau 59, les demandeurs occupant des postes de cadres supérieurs qui ont été admis au Canada en 2017 (236 300 \$), 2 018 (262 100 \$) et en 2019 (216 300 \$) et qui avaient un emploi réservé touchaient des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés deux ans après leur arrivée que ceux des demandeurs ayant un emploi réservé dans une autre profession. Parmi les demandeurs ayant un emploi réservé, ceux admis au Canada en 2016 (55 500 \$) et

en 2017 (53 900 \$) avaient des revenus d'emploi médians plus élevés que ceux admis en 2015 (50 300 \$). Toutefois, la cohorte admise en 2018 avait un revenu d'emploi médian légèrement inférieur (49 600 \$) à celui des cohortes admises en 2015, 2016 et 2017. Enfin, la cohorte admise en 2019 (59 100 \$) a le revenu d'emploi médian le plus bas parmi les cohortes d'admission qui n'ont pas eu d'emploi réservé.

Tableau 59 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon la catégorie d'emploi réservé (candidats du PCP inclus)

	Emploi réservé – Cadre supérieur (règle 2)*	Emploi réservé – Autre profession (règle 2)*	Emploi réservé (règle 1)*	Sans emploi réservé
2015, année d'admission	S.O.	S.O.	50 300 \$	65 700 \$
2016, année d'admission	S.O.	S.O.	55 500 \$	67 100 \$
2017, année d'admission	242 000 \$	81 400 \$	53 900 \$	61 900 \$
2018, année d'admission	269 800 \$	84 500 \$	49 600 \$	60 700 \$
2019, année d'admission	216 300 \$	77 400 \$	S.O.	59 100 \$

*La définition du critère de l'emploi réservé a été révisée en novembre 2016.

Source : BDIM, mise à jour de 2021

Comme l'indique le tableau 60, deux ans après l'admission, les revenus d'emploi médians des demandeurs bilingues de la cohorte de 2017 étaient supérieurs à ceux des francophones unilingues. Cependant, les revenus d'emploi médians des francophones unilingues des cohortes de 2018 et de 2019 étaient légèrement supérieurs à ceux de leurs homologues bilingues deux ans après l'admission (tableau 60). De plus, deux ans après l'admission, les revenus d'emploi médians des demandeurs sans frère ni sœur au Canada (tableau 61) étaient supérieurs à ceux de leurs homologues ayant au moins un frère ou une sœur au Canada.

Tableau 60 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le critère de l'expression française (candidats du PCP inclus)

Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 4 ou	Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 5 ou	Aucun résultat au test de français ou	Sans objet*

	moins des CLB en anglais	moins des CLB en anglais	niveau 6 ou moins des NCLC	
2017, année d'admission	48 400 \$	55 600 \$	61 100 \$	62 100 \$
2018, année d'admission	58 100 \$	57 400 \$	61 500 \$	64 000 \$
2019, année d'admission	58 700 \$	57 800 \$	60 300 \$	58 700 \$

*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de l'expression française, en juin 2017.

Source : BDIM, mise à jour de 2021

Tableau 61 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2021) deux ans après l'admission, selon le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (candidats du PCP inclus)

	Frère ou sœur au Canada	Pas de frère ou de sœur au Canada	Sans objet*
2017, année d'admission	57 000 \$	61 100 \$	62 100 \$
2018, année d'admission	54 200 \$	62 100 \$	64 100 \$
2019, année d'admission	53 100 \$	61 200 \$	58 700 \$

*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, en juin 2017.

Source : BDIM, mise à jour de 2021

Conclusion

En 2023, soit à sa huitième année d'existence, le système de gestion des demandes Entrée express a continué d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente à un éventail de candidats hautement qualifiés qui ont démontré leur potentiel d'intégration et de contribution à l'économie canadienne. Le système d'EE restera un élément clé de la stratégie visant à accroître les transitions vers la résidence permanente qu'IRCC a présentée devant le Parlement le 20 septembre 2022 pour appuyer l'engagement énoncé dans la lettre de mandat du ministre, qui est d'accroître les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires afin de renforcer la capacité du Canada à répondre à un éventail de besoins en matière de main-d'œuvre et à remédier aux pénuries de main-d'œuvre à long terme.

Étant donné que les améliorations générées par la sélection axée sur les catégories (ensembles) ont été mises en œuvre qu'en juin 2023, le rapport de fin d'exercice d'EE de cette année a fait état des résultats de la sélection par catégorie au début de l'année partielle pour les six catégories lancées pour aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à stimuler la croissance économique grâce à l'immigration francophone. Le Ministère continuera à surveiller le système EE et la sélection axée sur les catégories (ensembles) ainsi qu'à chercher des façons

d'utiliser le système pour s'assurer que le Canada continue de tirer le maximum de l'immigration économique dans un environnement qui évolue rapidement.

ⁱ Les données sur le genre ne sont pas disponibles ou ne sont pas précisées pour un petit nombre de personnes; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « non précisé ». Depuis 2019, les clients ont la possibilité de déclarer un genre autre que « homme » ou « femme »; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « autre ». En général, le nombre de cas associés à un genre « non précisé » ou « autre » est déclaré pour chaque étape du processus d'Entrée express.

ⁱⁱ Les candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats des provinces doivent répondre aux critères d'admissibilité de l'un de ces programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés.

ⁱⁱⁱ Pour consulter l'outil du Système de classement global (SCG), voir

<https://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/scg-outil.asp>

^{iv} Pour une ventilation plus détaillée des points du Système de classement global, voir

<https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/express-entry/eligibility/criteria-comprehensive-ranking-system/grid.html>

^v Les points supplémentaires accordés aux candidats désignés par une province ou un territoire sont exclus de l'analyse parce qu'ils sont attribués seulement après qu'une personne est placée dans le bassin d'Entrée express.

^{vi} Aux fins du présent rapport, nous considérons que les candidats maîtrisent le français s'ils ont présenté un résultat au Test d'évaluation de français ou au Test de connaissance du français et ont obtenu une note de sept pour les quatre compétences évaluées par les Niveaux de compétence linguistique canadiens.

^{vii} Le nombre de points attribués à un candidat désigné par une province ou un territoire est de 600, ce qui est égal au nombre maximal de points supplémentaires qu'un candidat peut obtenir. En effet, parce qu'il obtient déjà le nombre maximal de points supplémentaires, le candidat d'une province ou d'un territoire ne peut pas obtenir de points supplémentaires au titre d'une autre catégorie (p. ex. pour un emploi réservé), même s'il répond aux critères pertinents.

^{viii} Le fait de compter uniquement le nombre d'invitations envoyées aux personnes ayant obtenu des points est une sous-représentation du nombre correspondant à l'attribut associé (p. ex. capacité de parler français, présence d'un frère ou d'une sœur au Canada).